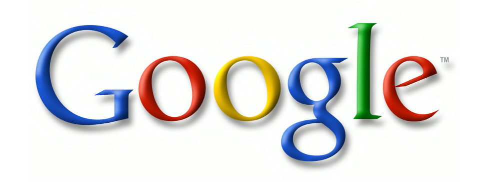



Domaine de Vigny (Seine et Oise) appartenant au comte Philippe ...
Georges Tubeuf, A. Marie

MONOGRAPHIE

du Château et de l'Église

DE

VIGNY

DOMAINE DE VIGNY (Seine-et-Oise)

APPARTENANT AU

Comte PHILIPPE VITALI

MONOGRAPHIE

du Château et de l'Église



DOMAINE DE VIGNY (Seine-et-Oise)

APPARTENANT AU

Comte PHILIPPE VITALI

MONOGRAPHIE

du Château et de l'Église

TEXTE ET DESSINS DE G. TUBEUF, ARCHITECTE

Recherches de

A. MAIRE

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

G. FANCHON, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE, 25

PARIS

1902

VIGNY



FAÇADE PRINCIPALE DU CHATEAU

MONOGRAPHIE

du Château et de l'Église

DE

VIGNY

I

SITUATION GÉOGRAPHIQUE — RESSORTS POLITIQUES ET JURIDICTIONS ECCLÉSIASTIQUES

Sur la route nationale de Paris à Rouen, à 12 kilomètres environ à l'est de Pontoise, à 8 kilomètres S.SO de Marines et à 10 kilomètres au nord de Meulan se trouve le village de Vigny, au centre du Vexin français.

Sous l'ancien régime, le Vexin était divisé en deux parties distinctes : le *Vexin normand* qui après 912 fut incorporé à la Normandie et en suivait les coutumes; ses principales villes étaient Gisors et les Andelys; le *Vexin français* formait la seconde partie qui se

rattachait à la province de l'Ile-de-France. Il relevait des bailliages de Chaumont et de Senlis; ses villes les plus importantes étaient Magny, Chaumont et Pontoise.

Le Vexin français avait une coutume qui lui était propre mais qui tomba en désuétude au XVIe siècle, lorsque François Ier lui imposa celle de Senlis.

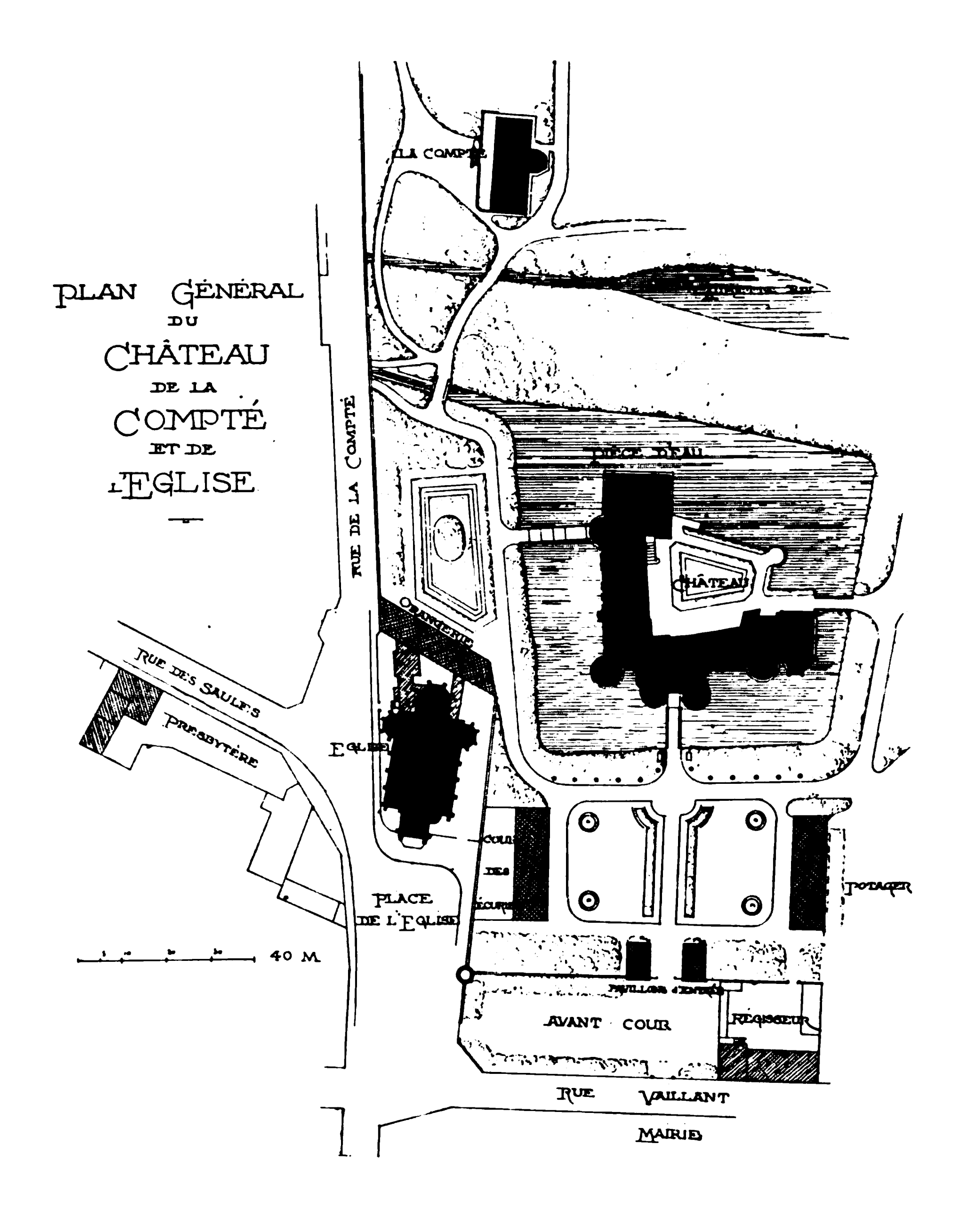
En tant que juridiction ecclésiastique, cette contrée dépendait de l'Archidiaconé de Pontoise et du Vexin dont saint Louis, en 1255, avait confirmé la donation à l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, à charge par celui-ci de fixer à Pontoise la résidence d'un vicaire général.

La cure de Vigny était à la collation des abbés de Fécamp, mais le seigneur du pays devait approuver la présentation du candidat et seul avait droit de nommer le titulaire.

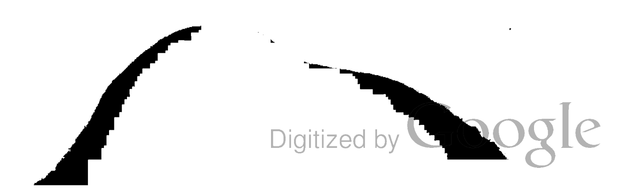
De cette cure dépendait une chapelle de Sainte-Madeleine, sise au Bord'haut de Vigny, dont le titulaire était nommé par le seigneur du Perchay.

Une maladrerie établie à Vigny et qui dépendait de Meulan fut supprimée en 1645, et transférée à l'Hôtel-Dieu de cette ville chez les Dames Annonciades.

Vigny qui, jusqu'en 1789, relevait du bailliage de Meulan, était devenu, en 1790, chef-lieu de canton du district de Pontoise.



Plan général de Vigny comprenant l'Église, le Château et leurs abords.



Les communes qui composaient ce canton étaient Ableiges, La Villeneuve-Saint-Martin, Avernes, Condécourt, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Gadancourt, Guiry, Longuesse, Montgeroult, Sagy, Seraincourt, Théméricourt et Vigny.

Douze ans plus tard, en avril 1802, Vigny n'était plus qu'une simple commune du canton de Marines, conservant les attributions d'un chef-lieu de canton, gendarmerie, notaire, percepteur, mais non pas la Justice de Paix.

La cure de Vigny relève de l'évêché de Versailles.

Avant la domination romaine, cette partie de la Gaule fut défrichée et la campagne fut livrée à la culture. La vigne avait été introduite dans le Parisis et y avait prospéré; l'empereur Julien dans le *Misopogon* vante l'excellence des raisins du Parisis.

Les variétés de vignes les plus répandues dans cette contrée étaient le *gamet* et le *meunier* pour les vins rouges et le *meslier* pour les vins blancs.

Malgré les ordonnances de Philippe le Hardi de 1395 et les arrêts du Parlement qui furent rendus plus tard et qui ordonnaient l'arrachage et l'incinération du gamet, cette variété a continué à subsister.

La vigne a disparu de Vigny et de ses environs depuis 1876.

C'est en raison de la vigne si répandue autrefois dans cette contrée que Vigny tire l'étymologie de son nom, du mot latin *Vinnetum* ou *Vinneum* qui signifie vignoble.

On trouve, en effet, successivement, dans les actes la désignation *Vinneto, Vignetum*, *Vineio*, *Vignerum*, *Vignay, Vegny,* etc., qui ne sont que les cas différents du même mot latin précité.

Ce village ne fut pas toujours situé à l'emplacement qu'il occupe actuellement près du château.

Il est de tradition locale que les maisons étaient placées sur la colline et formaient une rue en pente à partir du point de la route de Paris à Rouen nommé le Bord'haut de Vigny, et descendaient jusqu'au château autour duquel le village est maintenant groupé.

Un compte du domaine de Meulan, en 1455, à la fin de la guerre de Cent ans, nous apprend que le receveur ne peut percevoir les redevances de ce village récemment détruit par un incendie (...du tout démolli et ars...).

Le Vexin changea bien souvent de maîtres effectifs; il fut opprimé, tour à tour, sans quitter nominalement la couronne de France, par les ducs de Normandie, les rois d'Angleterre.

Vers le milieu du XIVe siècle, Charles le Mauvais,

roi de Navarre, en levait les impôts qu'il n'abandonna qu'en échange de la ville et de la baronnie de Montpellier.

Vigny et ses environs eurent donc beaucoup à souffrir des guerres féodales, de l'occupation anglaise pendant la guerre de Cent ans, et des luttes de religion; c'est aux environs, à Wy-joli-Village que la tradition place les premières prédications de Calvin, exilé de Paris, et elle prétend que les églises d'Avernes et autres villages voisins subirent des incendies dont la trace a été retrouvée en les réparant.

Le botaniste Sébastien Vaillant est né à Vigny le 26 mai 1669; il a été chirurgien, deuxième médecin de Louis XIV, secrétaire de Fagon et directeur du Jardin des Plantes.

Il est mort en 1722.



II

PREMIÈRES TRACES DE VIGNY DANS L'HISTOIRE
SES ANCIENS SEIGNEURS JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

Les premières tentatives de l'industrie humaine ont laissé de nombreuses traces dans le Vexin français.

Une grande quantité de silex taillés et polis ont été recueillis sur tout le plateau situé entre Marines et Vigny et même au delà. Une hache de pierre, d'un beau travail, a été retirée des fossés du château ; on a rencontré aussi quelques pièces de l'époque du bronze. Il n'est pas rare de trouver entre Us et Vigny des fragments de silex portant des traces évidentes de taille, ainsi que dans le voisinage du bois des Roches dont le sol renferme d'ailleurs des bancs de fossiles très remarquables.

Au musée Tavet, de Pontoise, on conserve deux

vases gallo-romains provenant du territoire de Vigny. Un cimetière, dit mérovingien, a été découvert à Guiry, près de Cléry, un autre a été mis au jour près d'Ableiges; dans chacun d'eux on a recueilli de nombreux objets en bronze.

Un cimetière mérovingien est situé sur le coteau de la Viosne, près de Montgeroult.

Près de Longuesse, village voisin de Vigny, on a découvert, à une cinquantaine de mètres de la route, deux cercueils en pierre de l'époque mérovingienne dont l'un renfermait encore quelques ossements.

Un cimetière mérovingien se trouvait, à l'angle et à droite, en descendant du pavé vers Vigny. On y trouva des tombes en dalles plantées dans la marne dure; outre les ossements qu'elles contenaient, on y releva une bague de bronze et un vase en terre cuite.

Lors des fouilles pour la reconstruction de l'église, dans l'ancien cimetière, on mit à jour une sépulture avec un cheval et un guerrier; un moulin gallo-romain, trouvé dans de semblables conditions est déposé dans la cour du régisseur.

Enfin, à trois cents mètres environ du Bord'haut de Vigny, on a trouvé dans un champ un fragment de tegula. Des fouilles opérées à Ableiges ont fait décou-

vrir des amphores, des fioles, des armes et des ornements.

Les monuments mégalithiques ne sont pas rares non plus dans cette région. Il suffira de citer les suivants : *la pierre de la Charte*, sur le chemin de Boury





Poteries trouvées à Vigny (Musée Tavet à Pontoise).

à Magny; *la pierre qui tourne,* sur le chemin de Chars à Magny; *la pierre du Fourré,* au hameau de Gency près Cergy; *la pierre droite,* à Gadancourt; *la pierre levée,* au Tillay près Cléry; le dolmen au lieu dit *la Galerie* à Us, et enfin *les Allées d'Avernes*.

Au moment de la conquête de la Gaule par les Romains, le pays était habité par les *Velliocassi, Vellocassi* ou *Bellocassi,* mentionnés par César : ce sont ces peuples qui ont donné leur nom à la contrée.

On trouve, en effet, dans les actes anciens, les mots : *Vulgassim*, *Wulquessin*, *Villequessin*, et *Volquessin*, pour désigner la province du Vexin. Les Vellocassi ont pris une part importante à la lutte que soutinrent les peuples autochtones contre l'invasion romaine.

A deux reprises ils s'allièrent aux Bellovaques, ils se soulevèrent une fois contre César et, une autre fois, contre Hirtius, son lieutenant, qui dut les laisser se disperser sans avoir réussi à les soumettre.



Poterie trouvée à Vigny.

Une grande voie romaine, dite *chaussée de Jules César*, reliait Paris à Rouen (*Lutetia* à *Rotomagus*) en passant par Pontoise (*Briva Isaræ*). Cette chaussée qui, de Pontoise, se dirige directement sur Magny, passe entre le Bord'haut de Vigny et les limites de cette commune du côté d'Us.

Une autre voie, dite *chaussée de Brunehaut,* passe dans Vigny même, c'est la rue de la Compté, faisant suite au chemin de la Cavée; elle aboutit à la Chaussée de César vers Gouzangrez. C'était la route d'Orléans à Beauvais.

Bien longtemps après les périodes mérovingiennes et carlovingiennes, ces routes étaient encore d'une grande importance, les routes royales n'étant pas établies. Une ordonnance du bailli de Meulan, de 1562, dispense les habitants de Vigny et de Longuesse de tout service militaire au fort de Meulan, parce qu'ils faisaient le guet au château de Vigny « près des routes de Paris à Rouen et de Beauvais à Orléans ».

Les origines de Vigny sont entourées d'une grande obscurité. Ce pays ne se trouve cité pour la première fois, d'une façon certaine, que dans une charte de Hugues II de Rouen, en 960, à propos d'une chapelle de Saint-Gildart, sise à Vigny, et dépendant de Longuesse.

Suivant Félibien, dans son histoire de Saint-Denis, un seigneur de Vigny part pour la Palestine en 1133.

Le pouillé dressé par ordre de l'archevêque de Rouen, Odon Rigaut (1248-1275), mentionne, comme faisant partie du diocèse, l'église de Vigny : *Ecclesia Sancti Medardi de Vigneio.*

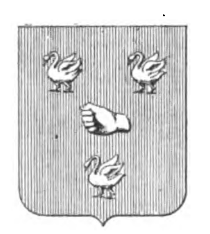
En 1135, Simon de Vigny donne la dîme de Persan à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

Une tradition locale veut que les premiers sires de Montmorency aient été seigneurs de Vigny entre les XIIe et XIVe siècles.



Sous Philippe-Auguste, on cite un Aubri de Vigny écuyer et, au XIVe siècle, Jehan de Venays obtint son pardon du roi Jean.

En 1377, Eloi de Loudun, dit Souillart, fils et héritier de Jeanne la Crespelle, abandonne son droit sur le manoir de Vigny.



Crespelle.



Courcelles.

Pendant la guerre de Cent ans, la famille de Courcelles fut en possession du domaine de Vigny au détriment de la famille des Essars.

CHARLES VII accompagné du dauphin, depuis Louis XI, se trouvant en 1441 à Conflans, *revint loger à Vigney esloigné de trois lieues de là*, dit son chroniqueur Jean Chartier.

Enfin, en 1449, Richard de Marbury, lieutenant du duc de Bedford, chevalier, était capitaine de Gisors pour le roi d'Angleterre, lorsque Charles VII le somma de se rendre. La place fut livrée et Richard de Marbury consentit à servir le roi de France, sous la condition que deux de ses fils, prisonniers des Français, seraient mis en liberté.

Ce Seigneur reçut du roi de France le fief de Vigny

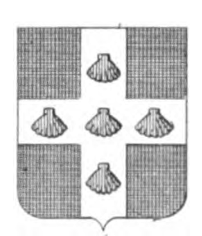
parmi plusieurs autres, à cause de sa femme Katerine de Fontenay alliée aux de Courcelles.

Il paraît que cette dame était d'un naturel quelque peu irascible car, ayant eu un différend avec le curé de Vigny au sujet de fruits du presbytère qui pendaient sur les terres du château et qu'elle voulait s'approprier, elle s'oublia jusqu'à souffleter son pasteur. Plainte fut portée à l'ordinaire et une enquête fut ouverte. Le résultat de cette enquête n'est pas connu.

Les enfants de Richard Marbury possédèrent le fief jusqu'en 1501, époque à laquelle ils le vendirent à Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, bailli et gouverneur de Blois en 1495, et à Françoise de Rouvray, dame de Saint-Simon sa femme, qui fut une des dames de la reine Anne de Bretagne.



Hédouville.



Rouvray Saint-Simon.

Elle et son mari firent la dépense et les honneurs du célèbre pas d'armes de Sandricourt, commencé le 16 septembre 1493. C'est de cette famille de Rouvray que descend Louis, duc de Saint-Simon, l'auteur des célèbres *Mémoires* auxquels nous aurons plusieurs fois

recours lorsqu'il s'agira des seigneurs de Vigny au XVIII[e] siècle.

Cette dame de Saint-Simon, devenue veuve, céda Vigny, en 1504, à Georges I[er], cardinal d'Amboise.



Sceau Marbury.



GEORGES Ier, CARDINAL D'AMBOISE

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

III

LES CARDINAUX D'AMBOISE SEIGNEURS DE VIGNY

Georges d'Amboise naquit en 1460 à Chaumont-sur-Loire. Il était le huitième fils de Pierre, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, et d'Anne, fille de Jean, sire de Bueil, grand maître des arbalétriers de France.

Comme cadet de sa maison, Georges fut destiné à l'église et à quatorze ans, malgré son jeune âge, fut proposé à l'évêché de Montauban où il l'emporta sur son compétiteur grâce au crédit qu'avait son frère aîné près du roi.

Le jeune évêque fut introduit à la cour et devint aumônier de Louis XI. Le mariage des deux filles du roi, l'une, Anne, avec le sire de Beaujeu, l'autre, Jeanne,

VIGNY



COUR INTÉRIEURE DU CHATEAU

avec le duc d'Orléans qui fut plus tard Louis XII, fit naître deux partis à la cour : Georges d'Amboise prit parti pour le duc d'Orléans.

Peu après la mort de Louis XI, le futur cardinal ayant tenté de soustraire le jeune roi, et de concert avec celui-ci, à la domination de la dame de Beaujeu, fut emprisonné pendant deux ans.

Revenu à la cour en 1489, il s'employa activement à procurer la liberté au duc d'Orléans, fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin en 1488 et eut la joie de réussir auprès de Charles VIII.

Lorsque le duc d'Orléans eut fait sa paix avec la cour, on lui donna le gouvernement de Normandie, emploi des plus riches et des plus importants, mais qui demandait une application dont le duc n'était pas capable.

A ce moment, Georges d'Amboise était, depuis peu, archevêque de Narbonne; le duc d'Orléans, secondé par le roi, parvint à le faire nommer archevêque de Rouen et en fit aussitôt son lieutenant général, avec tout pouvoir d'y ordonner comme il le ferait lui-même.

Il suivit le duc d'Orléans dans la campagne contre le royaume de Naples et dans la malheureuse entreprise

qu'il fit, en 1495, à Novare contre le Milanais, malgré les ordres contraires et formels du roi.

Charles VIII étant mort en 1498, Louis d'Orléans fut proclamé roi, et fit d'Amboise son premier ministre.

Le nouveau ministre, aussi exact à maintenir les droits du roi qu'à soulager le peuple et à lui faire rendre justice, réussit d'autant mieux dans sa tâche que Louis XII songeait plus à se faire aimer qu'à se faire craindre de ses sujets.

Grâce au bon ordre que d'Amboise avait fait régner dans les finances du duc d'Orléans, il put retrancher aussitôt un dixième de tous les subsides, et il continua ainsi à les diminuer jusqu'à ce qu'ils fussent réduits aux deux tiers de ce qu'ils étaient auparavant. Quelque guerre qu'il eût à soutenir par la suite, il ne rétablit jamais rien de ce qu'il avait supprimé.

Louis XII n'ayant pas d'enfants, son premier ministre négocia avec Rome l'annulation de son mariage avec Jeanne fille de Louis XI. Le pape Alexandre VI ratifia les conclusions des commissaires, et d'Amboise fut créé cardinal. La barrette lui fut remise en grande cérémonie par le cardinal de la Rovère qui fut depuis pape sous le nom de Jules II. Ces deux prélats étaient

alors aussi amis qu'ils devinrent ennemis cinq ans plus tard.

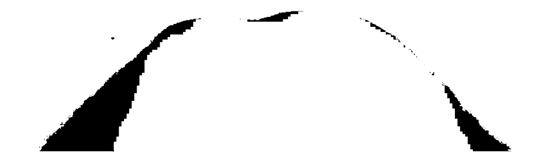
Le nouveau cardinal s'employa ensuite avec succès au mariage du roi et d'Anne de Bretagne, veuve de

Signature du cardinal d'Amboise.

Charles VIII, mariage qui avait dû se faire dix ans plus tôt et dont des considérations politiques avaient seules empêché l'accomplissement.

D'après les ordres du cardinal d'Amboise, une commission de jurisconsultes s'était réunie à la cour afin d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour abréger la durée des procès, diminuer les frais de justice, et réprimer la corruption des mauvais juges. Le travail de cette commission étant achevé, le cardinal le revit et en fit publier les ordonnances ; il alla même avec le titre de *Réformateur général* les établir en Normandie.

C'était la première fois qu'il se rendait à Rouen depuis qu'il en était gouverneur et qu'il avait reçu la pourpre. On ne peut dire avec quelles acclamations



il y fut reçu; ce fut un triomphe. Il y tint les États de la province, mais il dut rentrer en toute hâte à Paris, par suite des troubles que les nouvelles ordonnances y suscitaient parmi les écoliers et les régents de l'Université. Il n'eut pas de peine à réprimer les tentatives séditieuses et à ramener le calme dans la capitale.

De concert avec le pape Alexandre VI, les Florentins et les Vénitiens, le cardinal, qui venait d'être



Médaille frappée par ordre du Cardinal d'Amboise.

nommé légat en France, combina une expédition dont le but était la conquête du Milanais. Après diverses alternatives de succès et de revers, Milan se rendit. Les bourgeois de cette ville, qui s'étaient insolemment vantés d'enlever le cardinal dans Verceil, lui firent le lendemain demander miséricorde. Pour toute

réponse, le prélat, justement irrité, les ajourna au Vendredi-Saint, 17 avril 1500, dans la cour de l'Hôtel de Ville, pour y entendre leur sentence.

Le jour dit, les gentilshommes, les citadins et le menu peuple de Milan, consternés, se rendirent en procession à l'Hôtel de Ville, les petits enfants marchant au-devant d'eux. Peu après, le cardinal se mit en marche, accompagné de toute la noblesse de l'armée, et s'assit sur un trône, entouré de tous les officiers.

Les Milanais se prosternèrent, et un orateur, à genoux, fit une longue harangue, demandant pardon du passé et promettant fidélité pour l'avenir. Cet orateur ayant cité l'exemple de saint Pierre, et ayant rappelé que sa chute rendit sa foi plus ferme, le cardinal l'interrompit et, d'un ton menaçant, lui dit : *Saint Pierre renia trois fois son maître, mais s'il arrive que ce peuple retombe dans la même faute, il n'y aura plus de pardon, Milan sera rasé jusqu'aux fondements et tous les habitants seront sans miséricorde passés au fil de l'épée.* Il leur pardonna ensuite au nom du roi.

La cour retentit alors de cris de joie, hommes, femmes et enfants criant à l'envi : « Vive la France, Vive le Roi, Vive le grand cardinal qui assure nos vies et nos biens ! »

Les habitants le conduisirent au château avec de





vives acclamations et en jetant des fleurs sur son passage.

Le gouvernement du Milanais et des armées fut retiré à Trivulce, dont les violences étaient en partie cause de la révolte, et fut donné à Chaumont d'Amboise, neveu du cardinal, jeune homme de grande espérance, qui ne tarda pas à montrer qu'il était digne de la confiance de son oncle.

D'après les ordres du roi, le cardinal-ministre fit son entrée à Lyon autant en triomphateur qu'en légat. A Rouen, la réception fut encore plus pompeuse, s'il est possible, en raison des nombreux visiteurs attirés dans cette ville pour gagner le Jubilé, que le cardinal-légat avait obtenu pour la capitale de son diocèse.

Les immenses préparatifs militaires qu'avait faits le cardinal n'avaient pas seulement pour but le Milanais; ils visaient aussi la conquête du royaume de Naples, qui fut entreprise avec le concours du roi de Castille.

Après la reddition du roi de Naples, et son internement en Touraine, le cardinal se rendit à Trente pour s'aboucher avec l'Empereur. Il reçut dans ce voyage tous les honneurs imaginables et fut traité, non comme un cardinal, mais presque comme un roi. L'Empereur

le fit reconduire par les princes et les seigneurs jusqu'à plus de quatre lieues de Trente, et l'accompagna lui-même bien avant dans la campagne.

Pendant le cours de cette campagne, survint, en 1503, la mort d'Alexandre VI; aussitôt cette nouvelle reçue, le cardinal d'Amboise se rendit à Rome dans l'espérance, presque certaine, de devenir pape.

Rome était plongée dans des troubles affreux causés par l'interrègne, d'une part, et, d'autre part, par la présence de troupes étrangères, parmi lesquelles on ne pouvait faire régner la discipline. Les cardinaux refusèrent d'entrer en conclave avant qu'ils ne fussent libres d'élever au pontificat celui qu'ils en croiraient digne.

Sur leur désir, les troupes se retirèrent, et le cardinal d'Amboise donna l'ordre aux troupes françaises de se tenir à six lieues de distance de Rome.

Aussitôt le conclave fermé, le cardinal-légat vit s'évanouir ses espérances : François Picolomini, archevêque de Sienne, fut élu pape sous le nom de Pie III; son pontificat ne dura que vingt-six jours.

A la nouvelle de cette mort soudaine, le cardinal d'Amboise sentit renaître ses espérances; mais les calomnies répandues par ses adversaires détruisirent

une fois de plus ses illusions. Le conclave était à peine fermé que, fait qui ne s'était encore jamais produit, le cardinal de la Rovere était élu par acclamation sous le nom de Jules II, celui-là même qui avait porté la barrette au premier ministre de Louis XII. Le nouveau pape le maintint dans la légation de France et y joignit celles de Bretagne et d'Avignon.



Revers d'une médaille que le Cardinal fit spirituellement frapper à la suite de son échec à la papauté.

La famine et la peste qui s'étaient déclarées en France avaient causé une consternation générale. Le cardinal, sans se laisser décourager par les malheurs qui s'abattaient sur la patrie, sut faire face de tous côtés à la situation. Il fit venir du blé de l'étranger, ouvrir les greniers des gens qui en avaient caché, et semer de menus grains dont le peuple put se nourrir. On souffrit peu de la famine, et si la peste fut violente, elle fut, du moins, de courte durée, grâce aux secours continuels qu'il envoya dans les pays infectés, et aux précautions qu'il sut prendre pour préserver ceux qui ne l'étaient pas. On ne peut dire combien il s'attira

de bénédictions et de louanges en faisant cesser, par ses soins, ces épouvantables fléaux.

Enfin, il négociait à Vienne un traité avec l'Empereur, qui donnait à Louis XII l'investiture du Milanais. Après les malheureux résultats de la dernière campagne, ce traité pouvait être considéré à l'égal d'une victoire.

En même temps, il entreprenait et menait à bien les négociations du mariage de la fille de Louis XII avec François d'Orléans, duc d'Angoulême, qui devint, plus tard, François Ier.

C'est à cette époque, en 1504, que le cardinal acquit *les chastel, place et seigneurie de Vigney,* de la dame de Saint-Simon, veuve de Louis de Hédouville, et que Louis XII accorda à ce fief les droits de haute et moyenne justice (ceux de basse justice existant déjà) pour reconnaître *les très grans, vertueux, louables et recommandables services à nous par cy-devant faits, et qu'il fait et continue incessamment chacun jour en grandes cures et diligence à la conduite et direction de nos plus grans et urgens affaires et de toute la chose publicque de notre Royaulme voulans pour les grans mérites des dits services lui répartir notre largition, augmenter et accroître et eslever de plus en plus son faict en honneur et noblesse.*

Le cardinal-ministre, s'il ne faisait pas de Vigny son séjour de prédilection, comme de Gaillon, aimait à s'y reposer du souci des affaires et l'a considérablement embelli.

En 1506, les Génois s'étant révoltés contre Louis XII, avaient nommé un gouvernement de leur choix; le cardinal mit tout en œuvre pour réprimer au plus tôt la sédition. L'armée était commandée par son neveu, Chaumont d'Amboise, qui battit les Génois et mit leurs chefs en fuite. Les rebelles offrirent de se rendre à condition d'avoir la vie sauve; ils s'engageaient, en outre, à payer les frais de la guerre.

Le cardinal, que le roi avait fait arbitre de leur sort, leur répondit avec hauteur qu'ils se flattaient à tort d'être reçus à composition, qu'on ne leur en ferait aucune, et qu'ils pouvaient s'attendre à ce que leur ville serait saccagée et détruite s'ils ne remettaient immédiatement leurs biens, leur liberté et leurs vies à la discrétion du roi; dures conditions qu'il leur fallut bien accepter.

Le roi fit son entrée dans la ville, et les Génois durent, sous peine de mort, remettre toutes leurs armes. Hommes, femmes et enfants allaient en foule se prosterner à la porte du palais sans que le roi ni le car-

dinal, qui s'y trouvaient, parussent disposés à se laisser fléchir. Cette cruelle incertitude dura huit jours, puis les nobles et les anciens reçurent l'ordre de se rendre au palais pour y entendre prononcer leur sentence.

Le roi était assis sur un superbe trône, ayant le cardinal à ses côtés et, en arrière, les seigneurs de sa suite; les notables et les anciens à genoux, tête nue, se tenaient sur les degrés.

En réponse à l'orateur, qui demandait pardon et miséricorde, le cardinal, ayant conféré avec le roi, fit signe à un légiste qui, après avoir lu une sévère réprimande, leur dit que le roi leur faisait grâce de la vie; qu'il leur rendait leurs biens, mais qu'il abrogeait leurs lois, voulant qu'ils fussent gouvernés par celles qu'il leur prescrirait.

La ligue de Cambrai, que le cardinal d'Amboise négocia avec Marguerite d'Autriche, plénipotentiaire de l'Empereur son père, unissait le Pape, l'Empereur, le roi de France et le roi d'Aragon contre les Vénitiens.

En moins de quatre mois, il mit une armée sur pied, et détermina le roi à la commander en personne.

Malgré les grandes souffrances qu'il endure, la

goutte et la fièvre qui ne lui permettent ni d'aller à pied, ni de monter à cheval, il traverse les Alpes en litière et se rend dans le Milanais pour donner ordre à tout et exciter, par sa présence, chacun à faire son devoir.

Ses efforts furent couronnés de succès, le 15 mai 1509, les Vénitiens étaient complètement battus dans la célèbre journée d'Agnadel et, en dépit des vives douleurs qu'il ressentait, il ne quitta le roi que lorsque l'action fut terminée.

L'année suivante, pendant qu'une autre action se préparait, que les principaux officiers avaient déjà passé les Alpes, le roi et le cardinal se trouvaient à Lyon, quand ce dernier, malade depuis un an, se vit forcé de prendre le lit.

La maladie ne fut pas longue, le premier ministre était épuisé, les médecins furent impuissants à le guérir. Il était logé au couvent des Célestins et répétait souvent au frère infirmier qui le soignait : « Frère Jean! que n'ai-je été frère Jean toute ma vie! »

Le roi étant venu le voir, ils eurent ensemble une longue conférence et le cardinal-légat fit l'énumération des sommes que toutes ses charges, ses bénéfices ou ses pensions lui avaient rapportées. Le roi lui

répondit : « *Monsieur le Légat, il n'est question de cela, et ce que vous avez fait, je l'avoue.* »

Le cardinal lui demanda ensuite d'accepter son neveu comme archevêque de Rouen, et d'avoir son testament pour agréable. Le roi, qui l'estimait au plus haut point et qui en avait donné la preuve en maintes occasions, le quitta tout en larmes.



Sceau du cardinal Georges Ier d'Amboise.

Le cardinal appela ensuite ses parents et ses amis, leur rappela la grande fortune à laquelle il était parvenu et les supplia de ne pas chercher à l'imiter, car, dit-il, « *Comme je crois, il n'y a celui de vous tous qui en eschappast et qui ne fust cause de amoindrir l'honneur lequel je laisse entre vos mains.* »

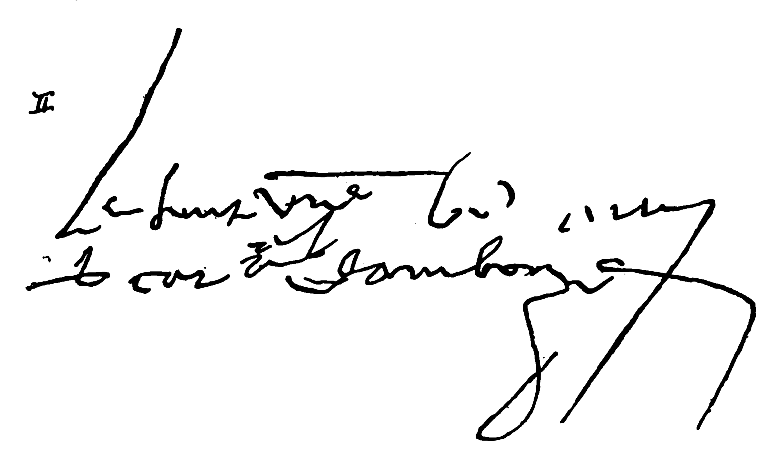
Il ne songea plus ensuite qu'à bien mourir et expira le 25 mai 1510, à l'âge de cinquante ans, léguant Vigny à son neveu Georges, fils de Charles sieur de Chaumont.

Parmi les frères du défunt cardinal on doit citer : Jacques, évêque de Clermont et 43e abbé de Cluny, de

Jumièges et de Saint-Alyre, auquel on doit l'hôtel de Cluny à Paris.

Georges II d'Amboise, évêque de Clermont, nommé archevêque de Rouen le 30 juillet 1510, héritait de Vigny qu'il habita fréquemment, si l'on en croit les comptes des trésoreries de l'archevêché de Rouen, entre les années 1539 et 1545 ; il y recevait souvent et exerçait l'hospitalité de façon très large.

En 1538, il achetait, de Robert de Boves, une source



Signature du cardinal Georges II.

sur le territoire du domaine, au lieu dit *les Crons*, et, en 1541, il acquérait, de Messire Jean de la Baratte, le manoir de la Compté.

Le cardinal Georges II mourut à Vigny le 10 juin 1550.

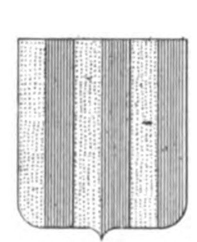
C'est à l'estime générale et à la considération qui entouraient la mémoire de son oncle, beaucoup plus qu'à son propre mérite, qu'il dut sa fortune et les honneurs dont il fut gratifié.

A sa mort, le domaine de Vigny échut à Madame Renée d'Amboise sa parente, veuve de Messire Louis de Clermont.

Cette dame fit hommage au roi pour ce fief, le 30 octobre 1550, et en garda la propriété jusqu'en 1555.

Les armes de la famille d'Amboise étaient : *Palé d'or et de gueules*.

Le grand cardinal avait deux devises :



Amboise.



Clermont-Gallerande.

L'une montrait une licorne en défense, symbole d'une vie intègre, avec la légende : *Telis opponit acumen*, la vivacité d'esprit du fin politique toujours prêt à faire face aux traits acérés de la fortune.

Une autre devise qu'il employait surtout comme *ex libris* était un verset de psaume : *Non confundas me, Domine, ab expectatione mea.* Ne souffrez pas, Seigneur, que je sois déçu dans mon attente.

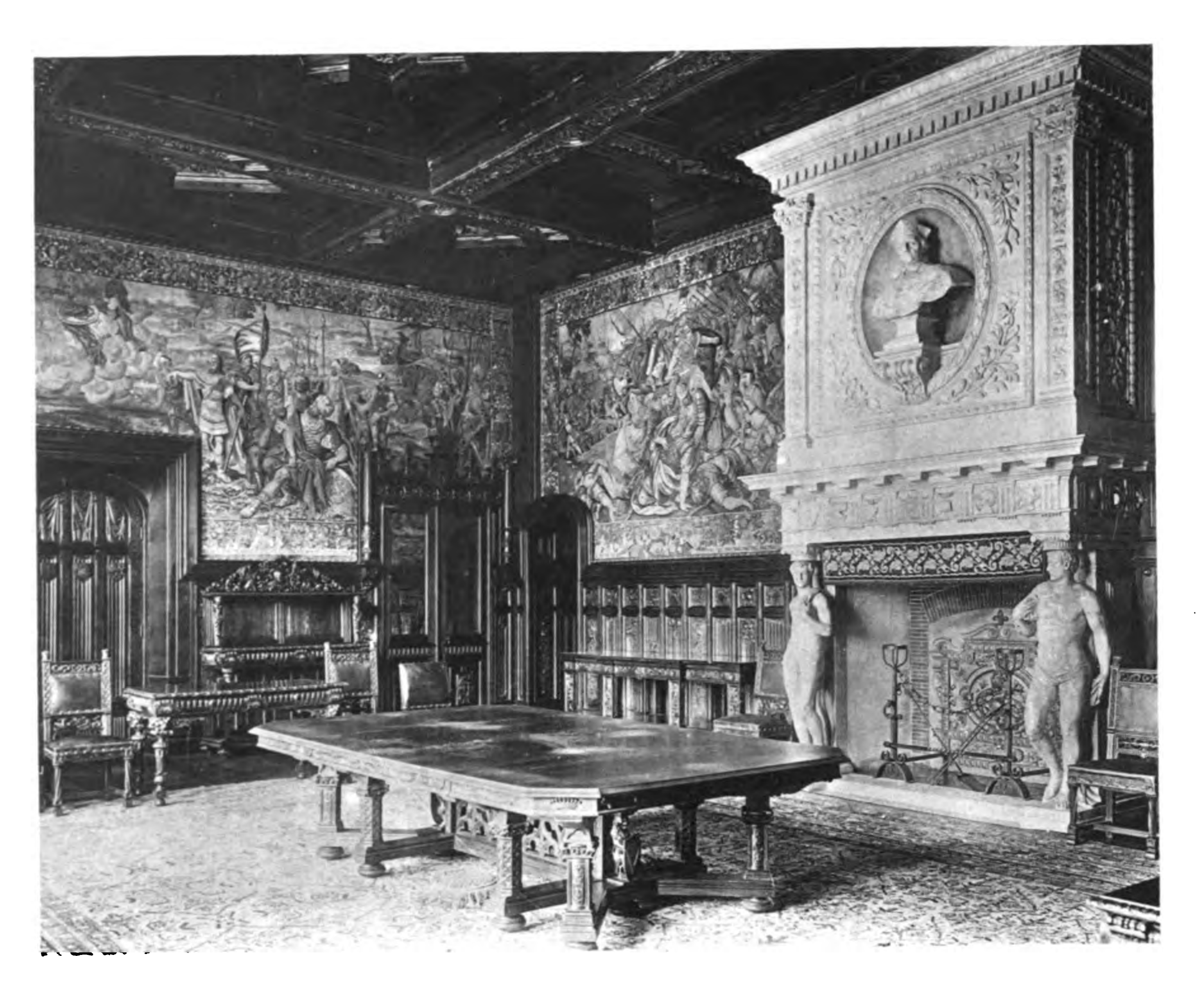
Les armes de la famille de Clermont-Gallerande, alliée de celle d'Amboise, étaient : *d'azur à trois chevrons d'or.*



Devise du cardinal Georges Ier.

[illegible] de Ch[illegible]
[illegible] à tr[illegible]

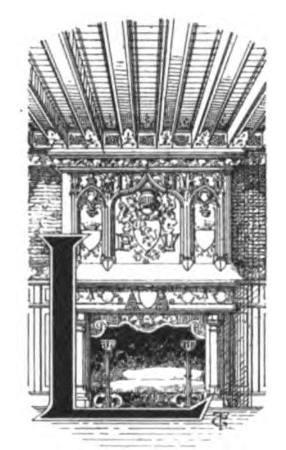
VIGNY



SALLE A MANGER DU CHATEAU

IV

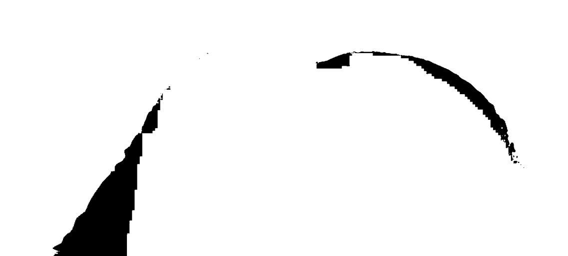
LES MONTMORENCY,
PUIS LES ROHAN SEIGNEURS DE VIGNY
JUSQU'AU XIXe SIÈCLE



E 23 juin 1555, le domaine de Vigny fut vendu, moyennant 50000 livres, au Connétable Anne de Montmorency qui prêta au roi hommage de ce fief devant le bailli de Meulan.

Ses nombreux titres étaient les suivants :

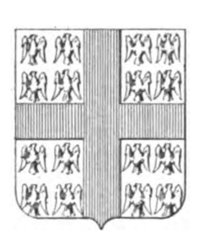
Premier Baron, Pair, Maréchal, Grand Maître et Connétable de France, Chevalier des ordres du Roy et de la Jarretière d'Angleterre, Capitaine de Cent lances des ordonnances de Sa Majesté, et son Gouverneur et Lieutenant général au pays du Languedoc, Comte de Beaumont-sur-Oise et de Dammartin, Vicomte de Melun et de Montereul, Baron de Chateaubriant, de Damville, Préaux, Fère en Tardenois et Montberon; Chastellain de l'Isle-Adam, de Nogent, de Valmondois, Seigneur



de Compiègne, de Chantilly, d'Ecouen, Villiers-le-Bel, Offémont, Mello, Châteauneuf, la Rochepot, Dangu, Méru, **Vigny,** Thoré, Maintenay, Macy.

Les armes de cette illustre maison sont :

D'or à la croix de gueules, cantonné de seize alérions d'azur deux et deux à chaque canton. Pour cimier, un paon issant, rouant au naturel. Pour devise, sous une étoile à six rais d'or : ΑΠΛΑΝΟΣ (sans errer ni varier).



Montmorency.

Sculptées sur une pierre blanche, elles dominaient l'entrée du château de Vigny au-dessus de l'inscription qui est encore en place; les débris en furent retrouvés dans le fossé, où on les jeta, sous Louis XIV probablement, pour installer à leur place un balcon au goût de l'époque.

Anne de Montmorency, né en 1492, était filleul d'Anne de Bretagne, il fut élevé à la cour avec le duc d'Angoulême qui fut plus tard François Ier, et partagea sa captivité; il était l'âme des conseils de ce roi.

En 1536, lors de l'invasion de la Provence par Charles le Quint, il organisa la défense, fit brûler les récoltes et combler les puits. Charles le Quint erra pendant deux mois dans ce pays dévasté sans obtenir la bataille, les habitants s'étant retirés dans les villes fortifiées. Son armée, forte de 50000 hommes lors de





ANNE DE MONTMORENCY

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

son entrée en France, décimée par les maladies, était réduite de moitié quand elle dut l'évacuer.

Anne fut nommé connétable en 1536, et reçut le titre de *Fabius français*. Disgracié en 1541, il se retira à Chantilly et ne revint à la cour qu'après la mort de François I[er]. Il se distingua par ses grandes aptitudes militaires et par son zèle fanatique contre les calvinistes. Il fut tué en 1567 dans une bataille donnée à Saint-Denis contre les huguenots.

Le roi Henri II, en 1555, a certainement passé une nuit à Vigny, ainsi qu'il résulte d'une lettre relatée dans l'*Histoire de la bataille navalle faicte par les Dieppois et les Flamens,* imprimée à Paris en 1557, par laquelle le roi félicite les bourgeois de Dieppe de leur victoire et date ainsi sa lettre :

Donné à Vigny le treisième jour d'aoust 1555.

Signé : HENRY
et au bas : BOURDIN.

LE connétable résidait évidemment à Vigny en 1559, nous le savons par une lettre transcrite dans les *Négociations, lettres... du règne de François II*, qu'il adresse le 22 mars à M. de Limoges auquel il recommande son cousin, M. de

Bonnecombe qui se rend en Espagne, et aussi par une autre missive qui lui est adressée à Vigny par le cardinal de Lorraine et le duc de Guise l'informant de la conjuration d'Amboise, le 25 février de la même année.

Par son testament, en date de 1563, le connétable laissait à « *Charles de Montmorancy, Chevalier de l'Ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes nostre troisiesme fils* » entre autres terres et seigneuries, celle de Vigny et « *nostre maison size à Paris rüe S. Anthoine appelée l'hostel vieil de Montmorancy* ».

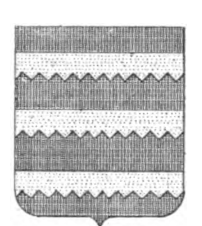
Sa veuve, Madeleine de Savoie, prit le titre de dame et baronne de Vigny qu'elle conserva jusqu'à sa mort, en 1583.

Elle était fille de René de Savoie, comte de Villars, grand maître de France, fils naturel de Philippe duc de Savoie et de Bonne de Romagny, dame piémontaise.

Ses armes étaient : mi-partie, à senestre, de Savoie qui est de gueules à la croix d'argent, à dextre, de Montmorency à moitié.

Entre les années 1566 et 1572, il fut fait un dénombrement des fiefs de Vigny et de Longuesse.

Après la mort de sa mère, Charles de Montmorency, duc de Damville, pair et amiral de France, entra en jouissance de cette propriété et l'améliora beaucoup. Il fit installer dans le parc une pelouse pour le jeu de courte paume, une vasque et une statue furent placées dans la cour, ainsi qu'une riche volière.



Cossé.

Il avait épousé Renée de Cossé, comtesse de Frondigny, fille d'Artus de Cossé, maréchal de France, et mourut en 1612 sans laisser d'enfants.

Les armes de la famille de Cossé sont : de sable à trois fasces d'or denchées par le bas; et pour devise : *Æquabo si faveas.*

Signature de Henry de Montmorency.

Le fief de Vigny revint à son neveu Henri II gouverneur du Languedoc, qui, ayant pris parti pour Gaston d'Orléans contre Louis XIII, fut jugé et décapité à Toulouse en 1632; ses biens furent confisqués par le roi et sa veuve se retira au monastère de la Visitation à Moulins où elle mourut.

RENÉE DE COSSÉ

COMTESSE DE FRONDIGNY ET DUCHESSE DE MONTMORENCY

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

21 avril 1634

Mon Cousin, De Serre dit quil na point
largent pour faire le voyage, et demande
que lon luy auance la moitié de sa
pention de cette anee ce que je croy
resonnable cest pourquoy vous le ferez
sauoir aux Surintandans, pour changer
de discours je vous temoigneray
limpatiance que jay de vous voir
cest pourquoy je ne mangueray de
me rendre a Ruel demain a trois heures
apres midy, pour vous asurer toujours
de la continuation de mon affon qui
durera jusques a la mort Louis
[illegible] ce 21me Auril 1634

Fac-similé d'une lettre de Louis XIII au cardinal de Richelieu, conservée au musée Condé, à Chantilly.

Louis XIII rendit par lettres royaux en 1633, enregistrées au parlement le 9 mars, les biens confisqués à la famille : Vigny échut à Marguerite de Montmorency, veuve de Anne de Lévis, duc de Ventadour, sœur de Henri II de Montmorency.

Anne de Lévis était pair de France, comte de la Voûte, baron de Donzenac, Boussac, la Roche en Reiner, Annovay, Cornillon et Vauvert, chevalier des ordres du roi, Lieutenant général du Languedoc. Ses armes étaient :



Lévis Ventadour.

Écartelé : au premier bandé d'or et de gueules à six pièces; au deuxième d'or à trois chevrons de sable; au troisième, de gueules à trois étoiles d'or posées 2 et 1; au quatrième, d'argent au lion de gueules, passant. Sur le tout, un écu échiqueté d'or et de gueules.

Le roi Louis XIII aimait à venir à Vigny, les deux lettres reproduites ci-contre, datées de 1634 et 1636 en font foi.

Le cardinal de Richelieu s'y rendait aussi. Avenel, dans ses *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'affaires du cardinal de Richelieu,* cite le fait suivant :

Le cardinal, parti le matin de Rueil, était venu rejoindre le roi à Vigny en passant par Saint-Germain,



De Vigny ce 7me Avril
1636

japrouue le choix de labé de chancelade
pour leveché de Lavaur, venant de vre
main il ne peut estre que bon, vous
luy pouués depechér vn Courier pour
luy faire sauoir le choix que jay
fait de luy pour ledit Eveché

je vas aujourduy couchér a Pontoise
apres auoir vollé dans ses plaines icy
jiray demain dinér et Couchér a —
Ecouan ou je demeureray jusques a
Vedy a 2 heures apres midy puis je men

vray couchér a Chantilly ou la reine
se doit rendre le mesme jour, je vous
prie que si le Duc de Veummar me
vouloit venir voir a Ecouan de len
empechér parce que je ne pourois ou
le logér ny ayant point de meubles
du tout
je seray tres aise que vous mennoyer
le mouton a Chantilly.

~~[illegible]~~
je ne doubte point que lesperance que
on nous done de quelque bon succes ne
vienne a effect ~~[illegible]~~ venant du lieu don
il vient, il faut doner la gloire de tout

au bon Dieu qui nous a tant assisté
jusques a cette heure et le fera encor
sil luy plaist, et esaier a se rendre
digne des graces quil nous fait
tous les jours

je vous recomande toujours davoir soin
de vre santé et de vre personne

Louis

où il avait salué la reine et les enfants de France; le roi et le cardinal partaient pour la Picardie. Avant de reprendre le voyage, le cardinal écrivait :

De Vigny ce 24e May 1642

Ce Billet est pour dire a Monsieur de Chavigny que si l'Evesque de Portugal qui va a Rome me veut voir, je le recevray volontiers en lieu ou il pourra nous attraper. Si c'est chose aussy qu'il ne desire pas, ou qu'il ne puisse Monsieur de Chavigny le fera souvenir de l'entretenir de toutes les particularitez qui peuvent servir. En quel estat il a laissé le Royaume de Portugal quand il est party, Quelles forces le Roy a sur pied Quelle union il y a dans l'Estat ce que font les Marchans, si on fortifie les frontieres Quels vaisseaux il y a en la Mer, et s'ils seront prests quand le Marquis de Brezé y arrivera, Quelles gens ont esté punis depuis peu sur la descouverte de ce Jacobin; Enfin toute autre chose imaginable



Monsieur de Chauigny se souuiendra aussy de
donner ordre de faire venir l'homme qui est
allé de Blois de Sedan a Abbeville
afin que nous sachions bien ce qu'il
faudra faire
J'ay envoyé un billet a Monsieur Bouthillier
pour le prier de donner une bonne assignation
de 4 m ll a Mr de Sardiny en esgard a sa
necessité et a son affection. Monsieur de
Chauigny luy tesmoignera de ma part que
c'est chose a mon avis qui est a propos.
Il ne faut pas oublier les presens pour
Mr le Nonce et Mr l'Ambassadeur de
Venise

Le Card. de Richelieu

Fac-similé d'une lettre du Cardinal de Richelieu,
conservée aux Archives du Ministère des Affaires étrangères.

La Duchesse de Ventadour qui s'intéressait vivement à Vigny donna en 1635, avec son fils, deux cloches à l'église de ce pays. Les moules de ces cloches ont été retrouvés tout récemment dans un état



Médaille commémorative du vœu de Louis XIII.

qui ne permettait pas de les conserver, en faisant quelques travaux dans un terrain dépendant du domaine. Ces cloches ont donc été fondues à Vigny.

Cette pieuse dame fonda aussi une rente pour l'entretien continuel d'une lampe dans l'église, devant le Saint-Sacrement, et pour une messe à perpétuité dans la chapelle du château pour le repos de son âme et de celles des seigneurs et des dames de Vigny. Le



chapelain touchait de ce fait une somme annuelle de 350 francs, et la fabrique de Vigny 50 francs, pour la fourniture de tous les objets nécessaires à la célébration de la messe.

En 1635, Louis-Hercule de Lévis de Ventadour fut sacré évêque de Mirepoix dans l'église de Vigny, par son frère Anne de Lévis, archevêque de Rouen, tous deux fils de la Duchesse de Ventadour qui mourut en 1660.

Quelques mois avant sa mort, elle avait fait faire le dénombrement des fiefs de Vigny et de Longuesse; la description du château et du parc est ce qu'on possède de plus complet sur cette propriété.

Loret, dans sa *Muse historique*, en 1660, nous trace un portrait quelque peu railleur de cette dame :

D'âge presque nonagénaire
Elle était un peu glorieuse
Mais tout à fait bonne et pieuse.
Elle descendait d'APLANOS

de Vigny, par
tous

tait faire
Longuesse ;
ce qu'on pos-

nous trace



LA COMPTÉ

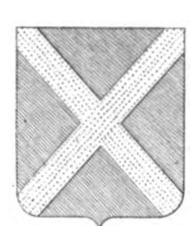
MARGUERITE DE MONTMORENCY, DUCHESSE DE VENTADOUR

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

7

C'est-à-dire tirait naissance
Des fiers premiers chrétiens de France,
Ou pour mieux m'expliquer icy
Du beau sang des Montmorency.
Les majestés la visitèrent
Les évêques lui députèrent;
Monsieur le Prince son parent
Le plus haut et plus apparent
Eut, durant sa langueur mortelle
Ce dit-on beaucoup de soin d'elle.
Indice que ce grand Bourbon
Quoy qu'un peu fier est tendre et bon.

L'héritier du domaine, Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, étant mineur, sa mère Marie de la Guiche, veuve de Charles de Lévis mort en 1649, prend le titre de dame douairière de Vigny et le garde jusqu'à sa mort en 1701.


La Guiche.


La Mothe-Houdancourt.

Louis-Charles de Lévis avait épousé, en 1671, Charlotte-Éléonore de la Mothe-Houdancourt, fille de Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne et de Louise de Prie qui fut gouvernante des enfants de France, et en particulier de Louis XV, en survivance à sa mère Louise de Prie.

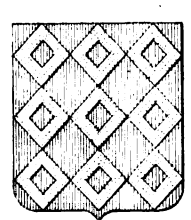
Cette dame, bien que retenue à la cour par ses



MARIE DE LA GUICHE, DUCHESSE DE VENTADOUR

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

hautes fonctions, s'intéressait vivement à Vigny en souvenir de sa fille unique Anne-Geneviève née en 1673, mariée en 1691 à Louis-Charles de la Tour, dit le Prince de Turenne. Celui-ci mourut des suites de blessures reçues à Steinkerke le 4 août 1692 et sa veuve se remaria en 1694 à Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, Prince de Rohan.


Rohan-Soubise.

Elle mourut subitement, dit Saint-Simon, dans la nuit du 20 au 21 mars 1727, en son hôtel de la rue de Paradis (aujourd'hui les Archives nationales) et fut inhumée dans l'église des RR. PP. de la Merci. Sa mère, la duchesse de Ventadour, lui avait cédé la baronnie de Vigny.

Sur le point de mourir, la princesse de Rohan légua Vigny à son petit-fils Charles de Rohan, Prince de Soubise, le père de celui-ci, Jules-François-Louis de Rohan étant mort l'année précédente âgé de 27 ans, de la petite vérole, ainsi que sa femme Anne-Julie-Adélaïde de Melun princesse d'Épinay, gouvernante des enfants de France depuis 1722, en survivance à la duchesse de Ventadour, qui n'avait pas quitté son mari pendant les huit jours que dura sa maladie.

La duchesse de Ventadour mourut en 1744.

De son vivant, cette pieuse dame avait fondé par contrat, en mémoire de sa fille la princesse de Rohan-Soubise, les deux sœurs de charité de Vigny qu'elle installa dans un immeuble de la rue Baudoin et qu'elle dota, à charge, par les sœurs, de soigner les malades du pays et d'instruire les jeunes filles. Une troisième sœur leur fut ensuite adjointe par les soins du prince Charles de Rohan.

Par ses hautes fonctions à la cour, la duchesse de Ventadour était fort connue, et les gazettes du temps ne se faisaient pas faute de rapporter ce qui la concernait. Quelques extraits du *Mercure de France,* montreront de quelle considération elle jouissait à la cour.

1718. Janvier. — Le 7, le Roy soupa chez Mme la duchesse de Ventadour qui lui avait fait préparer un divertissement mêlé de danses et de musique.

1718. Avril. — La duchesse de Ventadour a obtenu la permission du Roy de passer aussi une partie de l'été à Meudon... Sa Majesté va deux ou trois fois la semaine pour s'y délasser de l'application que ce jeune monarque donne naturellement à tous ses exercices.

1720. Juin. — Le Roy tient sur les fonts de baptême le fils de M. le marquis de Prie avec Mme la duchesse de Ventadour.

1720. Novembre. — Le sieur Joseph Lévi, juif de la synagogue de Metz, d'une des plus considérables familles de sa nation, fut baptisé le 1er de ce mois dans la chapelle du château des

Tuilleries. Le Roy lui a fait l'honneur d'être son parrain, Mme la duchesse de Ventadour, gouvernante du Roy, a été sa marraine.

1721. Juin-Juillet. — Le pape a envoyé un chapelet magnifique à Mme la duchesse de Ventadour. Ce chapelet était accompagné d'un bref qui fait l'éloge de cette dame au sujet des soins constants qu'elle a pris de la personne du Roy quand il était dans son enfance. Cet éloge, fût-il trop long, ne coûtera rien à la vérité.

Août.



ME La duchesse de Ventadour approuve et applaudit le présent fait au Roy par les Dames de la Halle : un esturgeon de 7 pieds 4 pouces pesant 350 livres.

Octobre. — Le départ de Mlle de Montpensier, quatrième fille de M. le duc d'Orléans, est fixé au 15 de novembre. Elle sera conduite par Mme la duchesse de Ventadour, nommée par le Roy gouvernante de l'Infante d'Espagne qu'elle recevra sur la frontière dans l'Isle des Faisans où l'echange des deux futures reines doit se faire.

Le nouveau seigneur de Vigny était donc, en 1727, Charles de Rohan, Prince de Soubise, Maréchal de France, ami inséparable de Louis XV dont il partageait tous les plaisirs. Il s'allia à la famille royale en mariant sa fille aînée Charlotte-Élisabeth avec Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui devint le général en chef de l'émigration, embellit Chantilly et construisit le Palais Bourbon, actuellement la Chambre des Députés.



ANNE-GENEVIÈVE DE VENTADOUR, PRINCESSE DE ROHAN.

D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.



Charles de Rohan épousa Louise de la Tour d'Auvergne princesse de Bouillon, qui mourut en 1739. Il se remaria en 1741 avec Thérèse de Savoie, princesse de Carignan, et devint veuf pour la seconde fois en 1745. Il fut blessé devant Fribourg et se fit remarquer à Fontenoy par son courage; il était alors aide de camp du roi.

Savoie Carignan.

Promu Lieutenant-général en 1748, il s'était remarié en troisièmes noces avec la princesse de Hesse-Rheinfeld.

Après avoir été au mieux avec Mme de Châteauroux, il devint l'ami dévoué de Mme de Pompadour. C'est grâce à elle qu'il commandait les 25 000 hommes avec lesquels il essuya la défaite de Rosbach, ce qui n'entama en rien son crédit à la cour et ne l'empêcha pas de devenir ministre d'État en 1759.

Pendant la campagne de 1761, il était à la tête de 110 000 hommes sur le Rhin. Il fut le seul des courtisans qui accompagna le corps de Louis XV à Saint-Denis, et Louis XVI le maintint au Conseil.

En 1729, alors que Charles de Rohan était tout enfant, il avait à peine quatorze ans, une grande fête fut donnée à Vigny à l'occasion de la naissance du

HERCULE MÉRIADEC DE ROHAN-SOUBISE, PRINCE DE ROHAN

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

8



dauphin, père de Louis XVI. Voici comment le *Mercure de France* s'exprime à ce sujet :

« Le 7 au soir (sept. 1729) les quatre princes de « Soubise, petits-fils du Prince de Rohan, firent tirer « sur les tourelles de leur château de Vigny, à 3 lieues « de Pontoise, une centaine de coups de canon qui « furent réitérés le lendemain de grand matin, et re- « nouvellés à 9 heures, à midy et à 3 heures. Sur les « cinq à six heures, l'abbé de Canappeville, conseiller « au Parlement de Rouen et grand Archidiacre du Dio- « cèse, entama le *Te Deum* dans l'église de Vigny, au « bruit réitéré du canon et des cloches. Après le souper « la Compagnie que les princes avaient invitée, fut placée « sur un amphithéâtre dressé vis-à-vis la grande façade « du château qui était entièrement illuminée. On tira « un beau feu d'artifice, entremêlé de salves de canon « qui ne cessa de tirer qu'à une heure après minuit. « Les paysans du village, et ceux des environs que « cette fête avait attirés firent retentir l'air de fré- « quents « Vive le Roy » en buvant le vin qui leur « fut donné à discrétion. »

Une des filles du Prince Charles de Rohan épousa, en 1761, son cousin Henri-Marie-Louis de Rohan,

Prince de Guéménée, et fut gouvernante des enfants de France.

D'abord capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde, ce prince fut nommé, en 1775, grand chambellan. Possesseur d'une grande fortune, il dépensa des sommes folles, fit un nombre considérable d'emprunts, et en arriva à devoir des sommes énormes qu'il ne put payer.


Rohan-Guéménée.

Pour se soustraire aux poursuites, il se rendit chez son oncle le duc de Bouillon, au château de Navarre, près d'Évreux; pendant ce temps, il était déclaré en déconfiture et la liquidation de sa fortune amena la constatation d'un passif de trente-trois millions.

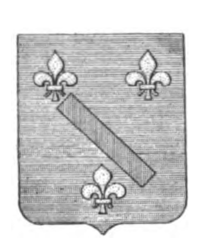
Sa femme, qui avait été de compte à demi avec lui dans ses prodigalités, dut, ainsi que lui, se démettre de toutes ses charges à la cour, et se retira chez son père, Charles de Rohan, au château de Vigny qu'elle ne quitta que sous le Consulat pour rentrer à Paris où elle mourut en 1807.

Son mari dut rester prisonnier au château de Navarre jusqu'au début de la Révolution; il émigra, passa en Allemagne, et termina obscurément sa vie vers 1810, rien n'étant certain ni sur le lieu, ni sur la date de sa mort.

Charles de Rohan, qui jusqu'à sa mort, en 1787, mena grand train, fut obligé, bien avant la Révolution, de céder l'usufruit de Vigny à un certain J.-B. Yvel qui le garda jusqu'en 1788. Cet usufruit fut repassé à Pierre-Nicolas Cominet, et lorsque celui-ci mourut en 1817, la terre de Vigny revint aux héritiers du maréchal de Soubise.

Ces héritiers étaient :

1° Monseigneur le Duc de Bourbon, Prince de Condé, père du duc d'Enghien, exécuté à Vincennes; il avait épousé en 1770 sa parente, Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, princesse de Condé, fille de Louis-Philippe d'Orléans, petit-fils du Régent.



Armes de Bourbon, Prince de Condé.

Ce Prince de Condé est celui qui fut trouvé pendu en 1830, dans un de ses châteaux.

2° Madame la Princesse de Condé, épouse du précédent.

3° Madame la Princesse de Rochefort, petite-fille du maréchal de Soubise.

4° Madame la Princesse Berthe-Antoinette-Aglaé de Rohan-Guéménée, fille de Charles-Alain-Gabriel de Rohan-Guéménée, duc de Montbazon, qui lui-même était fils du Prince Henri-Marie-Louis de



CHARLES DE ROHAN, PRINCE DE SOUBISE, MARÉCHAL DE FRANCE

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

Rohan, celui qui s'était rendu si célèbre par sa faillite.

En 1822, le domaine de Vigny fut vendu à la requête du duc de Bourbon, prince de Condé, dont la mère était la fille du maréchal de Soubise.

Ce domaine fut acheté par M. Declercq qui le garda jusqu'en 1829.

A cette époque, Vigny retourna à ses anciens propriétaires, à la famille de Rohan, car il fut racheté de la façon suivante :

Pour l'usufruit, il fut acquis par la princesse Berthe de Rohan-Guéménée, citée plus haut, qui s'était mariée avec son oncle Louis-Victor Mériadec, prince de Rohan-Guéménée, duc de Montbazon, dernier survivant des Rohan-Guéménée.

Pour la nue-propriété, elle fut acquise par ce dernier, qui mourut en 1846 dans une école de natation d'Allemagne et qui s'en était défait en 1844 au profit de Mme Caffin, veuve Legrand, de Pontoise. Celle-ci la légua, en 1851, à Mme Victorine Legrand, épouse Touchard, qui, de son côté, la vendit, en 1855, à M. Paul Le Poitevin.



Vitali.

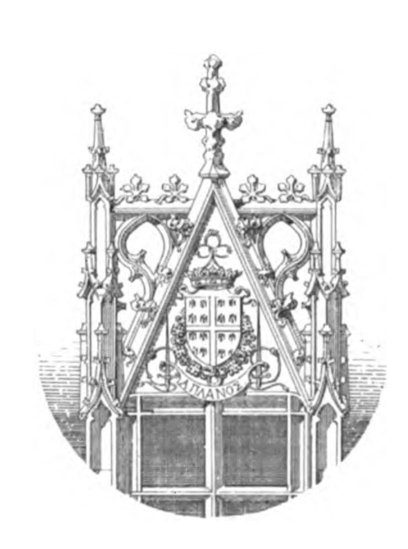
M. le comte Philippe Vitali s'en rendit acquéreur le 8 novembre 1867.

En résumé, le domaine de Vigny, depuis le commencement du XVIe siècle, appartint successivement :

1° A la famille d'Amboise, de 1510 à 1555, pendant 45 ans;

2° A la famille de Montmorency, de 1555 à 1694, pendant 139 ans;

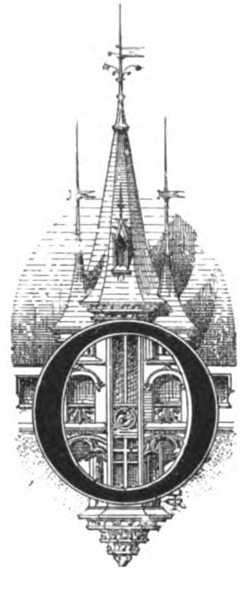
3° Enfin, à la maison de Rohan, de 1694 à 1844, soit pendant 150 ans, sauf de 1822 à 1829 où, pendant 7 ans, il appartint à M. Declercq.



V

LE CHATEAU

État ancien. — Restauration.

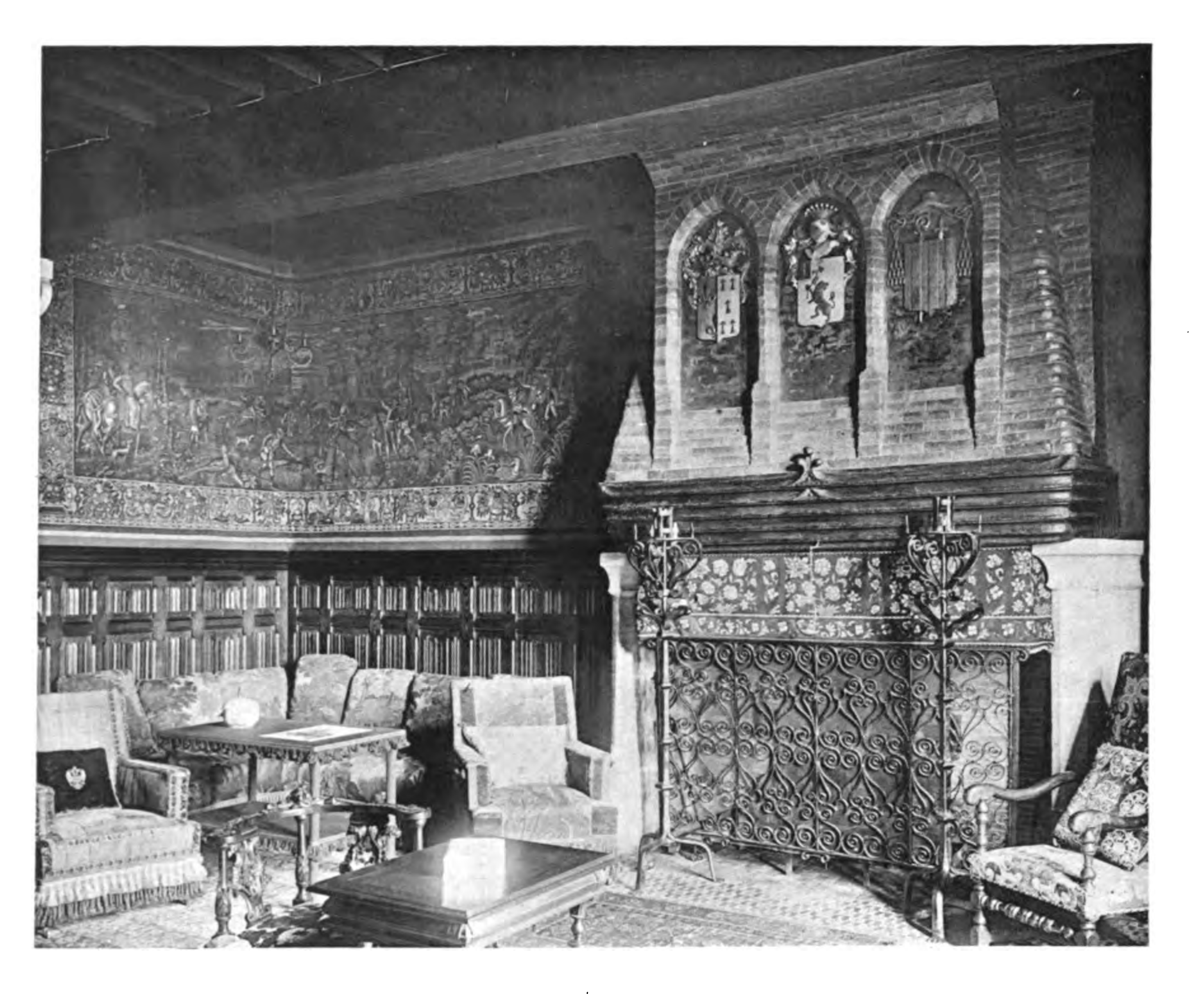


On a vu qu'en 1377, un manoir existait à Vigny, puisque Éloi de Loudun abandonnait les droits qu'il avait sur lui du chef de sa mère, Jeanne la Crespelle; mais on ignore absolument quelle était son importance, et de quoi il se composait.

Le premier document précis relatant l'existence du château actuel et en donnant une description sommaire, est l'enquête royale faite après la mort du cardinal Georges Ier d'Amboise, en 1512, par Jean Vion, écuyer-lieutenant, à Meulan, où il est dit :

Et premièrement y a au lieu dict de Vignay chasteau clos de fossés, basse-court, et jardin, le tout contenant quatre arpens de terre ou environ, lesquels fossés

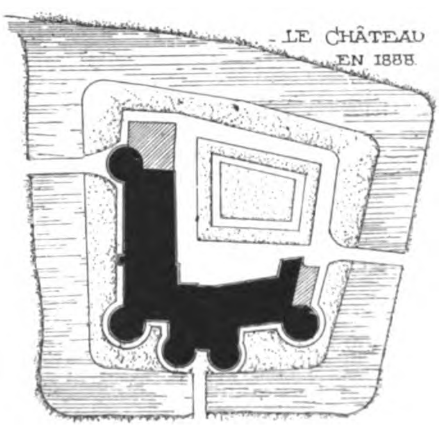
VIGNY



LA COMPTÉ - SALON

pour le présent ne sont d'autre prouffit par ce qu'il n'y a point d'eaux dedans et ne vaulx pas le tout l'entretènement au regard des grans et somptueux édiffices nouvellement construicts au dict lieu du temps de feu monsieur le Légat.

Il y est mentionné : *un pressoir bannier, une petite ferme comprenant maison, court, granche, estables et lieu comme il se comporte avec ung coulombier à pied et un moulin. Il y avait aussi ung estang avec deux petits fossés à poissons, d'une contenance de deux arpens pouvant porter par chacun an de six à sept cens carpes et se pescher de trois ans en trois ans.*



Plan du château en 1888.

Dans cette enquête, Jean Vion estime la contenance du domaine assis sur le territoire de Vigny, à 260 arpents et 22 arpents de bois ou taillis à Frémainville.

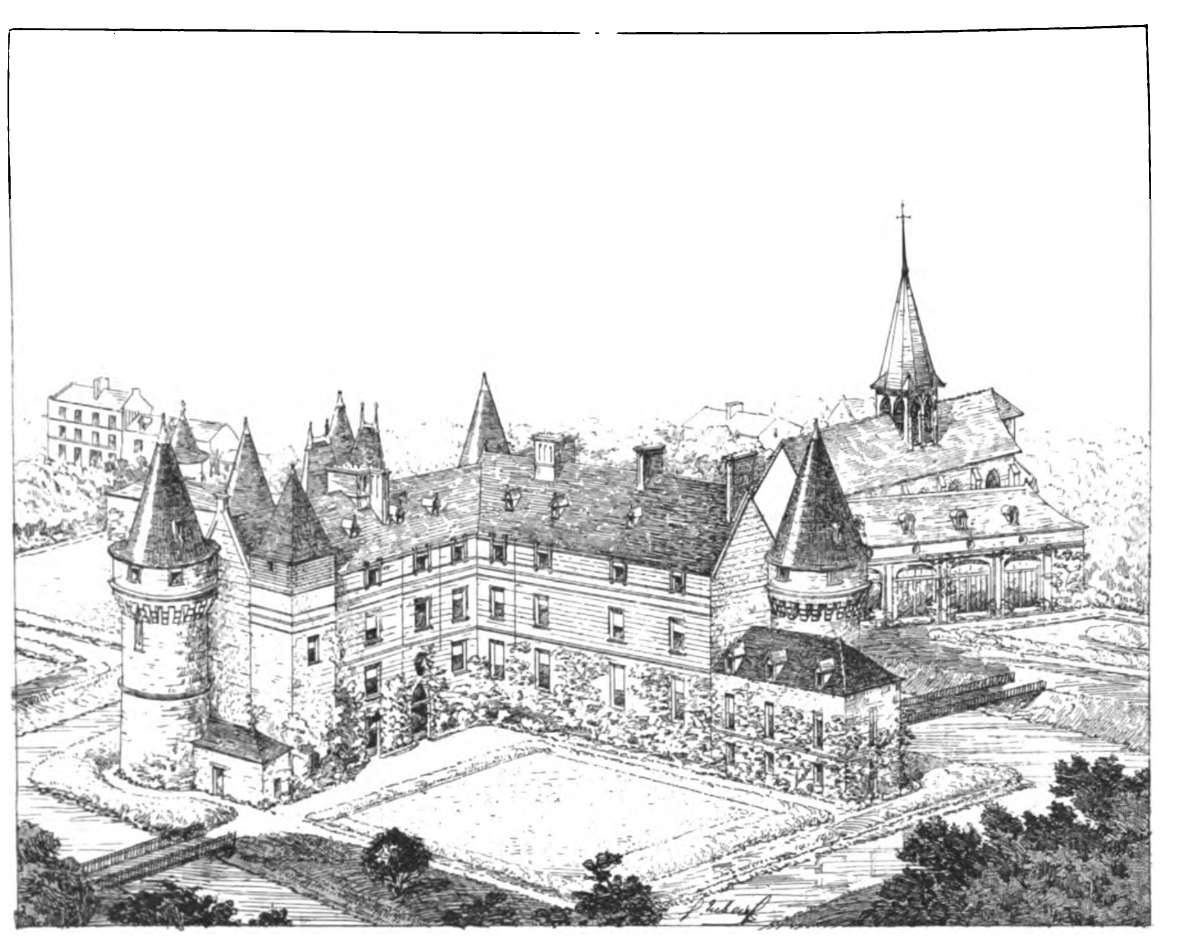
De Caumont, dans son *Abécédaire,* cite le château de Vigny, et en fait une description assez exacte; il en attribue la construction au cardinal d'Amboise.

Les Archives nationales, sous la cote Q^1. 1460[3], renferment un fragment de terrier du fief de Vigny; ce

fragment, qui date de 1541, comprend 39 feuillets. Quoiqu'il soit évidemment très incomplet, il mentionne 268 noms de terres et de lieux dits sur lesquels les seigneurs de Vigny prélevaient la dîme de champart; la plupart des noms qu'il énumère, soit de terres, soit même de familles, sont encore d'un usage courant dans le pays.

Mme Marguerite de Montmorency, veuve du duc de Ventadour, à laquelle Louis XIII rendit le domaine qu'il avait confisqué, fit dresser, en 1660, un dénombrement des fiefs de Vigny et Longuesse, ainsi qu'une description du château et du parc ; c'est ce qu'on possède de plus complet sur l'ancien état du domaine.

Il résulte de ce travail et des fouilles exécutées lors des travaux de restauration en 1888, que le château proprement dit se composait de trois ailes reliées, au fond, par des constructions de peu d'importance, affectées aux dépendances et aux cuisines adossées à un rempart formant ainsi une « *court presque quarrée* » *avec six grosses tours rondes à machicouliers... et deux autres tours quarrées au dedans d'icelles y ayant des degrés pour monter aux appartements et chambres, le tout couvert d'ardoizes avec plusieurs estatues de girouettes, un grand fossé à fontz... avec, tout à l'entour du dit chasteau, que l'on peut remplir d'eau, revestu de murailles avec grande*



Cour intérieure du château en 1888.

porte principalle, entrée du dict chasteau, avec un grand pont-levis.

Un autre pont-levis de l'autre costé d'ycellui chasteau tenant à pont dormant de bois pour aller du dict chasteau aux jardins par terre et pré clos cy-après déclaré. La plus grande partie de cettuy chasteau ayant été basti par les cardinaulx d'Amboize oncle et nepveu.

Au-devant du château (et pour résumer succinctement le dénombrement dont il s'agit), il y avait une avant-cour dans laquelle on voyait une fontaine de dix-huit pieds de haut avec vasque en pierre garnie de plomb de neuf pieds de diamètre.

Autour de cette cour on trouvait des chambres, granges, bûchers, écuries pour cinquante chevaux, greniers, celliers, caves, remises de carrosses ; au-dessus, un pavillon avec chambres.

Un jeu de courte paume, dont il n'existait plus que les quatre murs, se trouvait à une extrémité de cette cour : il avait été établi par Charles de Montmorency.

L'entrée ordinaire et ancienne porte du château se trouvait à un angle de la cour et, en avant de cette cour, s'étendait une autre cour contenant les locaux où se rendait la justice, la prison et le pressoir banal. Une porte cochère située dans une cour en

arrière de ces bâtiments permettait de faire le service.

De l'autre côté du château était un jardin potager garni d'arbres fruitiers avec parterres de buis, coupé de belles allées plantées de chênes, de tilleuls, d'ormes, d'érables et autres grands arbres.

Au delà, s'étendait un grand pré, dit le *Pré clos,* avec des espaliers, des arbres fruitiers et une allée d'arbres en palissade. On y voyait autrefois un canal qui, alors, était converti en pré. Le rû qui fait tourner le moulin y est mentionné.

Dans un angle du jardin, Charles de Montmorency avait fait construire une volière de pierre de taille, couverte d'ardoises, close de fil d'archal, ornée de parterres de buis et de fontaines à jets d'eau.

Au-devant de la volière, et aussi du château, se voyait un bassin triangulaire contenant un rocher et une statue jetant l'eau par plusieurs endroits de son corps, appelée *la Merluizine;* cette fontaine avait été érigée par Charles de Montmorency, la pierre qui formait le bassin a été retrouvée dans un mur à la construction duquel on l'avait employée.

Divers pavillons, cabinets de verdure, bassins, sont énumérés dans cette description; la Compté y est aussi mentionnée avec toutes les dépendances, cours, fournils, écuries, étables, granges, etc.

Tous les bâtiments décrits ci-dessus occupaient une superficie de 19 arpents 85 perches (10 hectares, 13 ares, 78 centiares).

De l'autre côté de la rue de la Compté, se trouvait *le Parc,* au milieu duquel s'élevait une chapelle voûtée en pierre, dédiée au Saint-Sauveur et, tout près d'elle, une glacière, qui subsiste seule.

A l'entrée de ce parc, le dénombrement décrit un pavillon en pierre flanqué de deux tourelles en forme de terrasses, bâti par le cardinal d'Amboise et appelé *la Maison rouge,* et qui a survécu, mais sans ses tourelles.

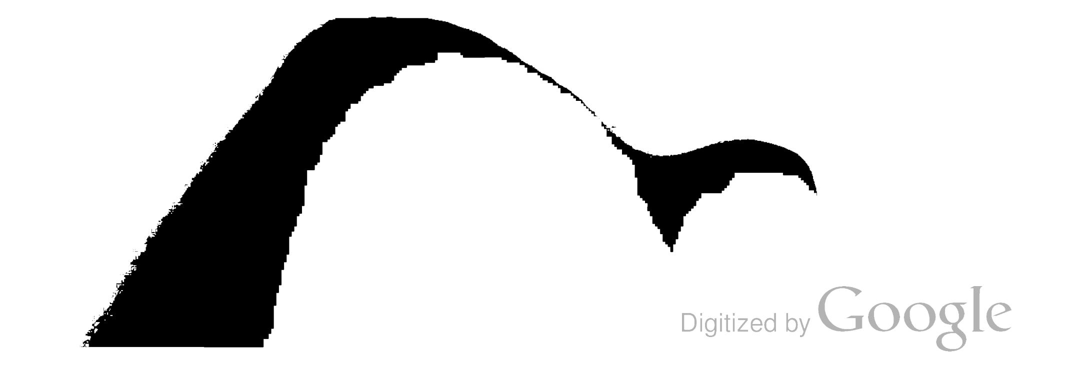
Ce parc contenait 85 arpents, 60 perches (43 hectares, 71 ares, 76 centiares), dont 30 arpents (plus de 15 hectares) en futaies et taillis.

Dans ce dénombrement, il est dit que « *la plus grande partie* du château a été construite par les cardinaux d'Amboise oncle et neveu ». Cette restriction mérite d'être retenue.

Il semble, en effet, que cet édifice a dû être conçu et commencé tout au moins avant l'acquisition qu'en fit le grand cardinal en 1504 et qu'il s'est trouvé ainsi en face d'une situation qu'il ne pouvait entièrement modifier.

En examinant l'aspect extérieur du château au point

Plan de l'état actuel du château.



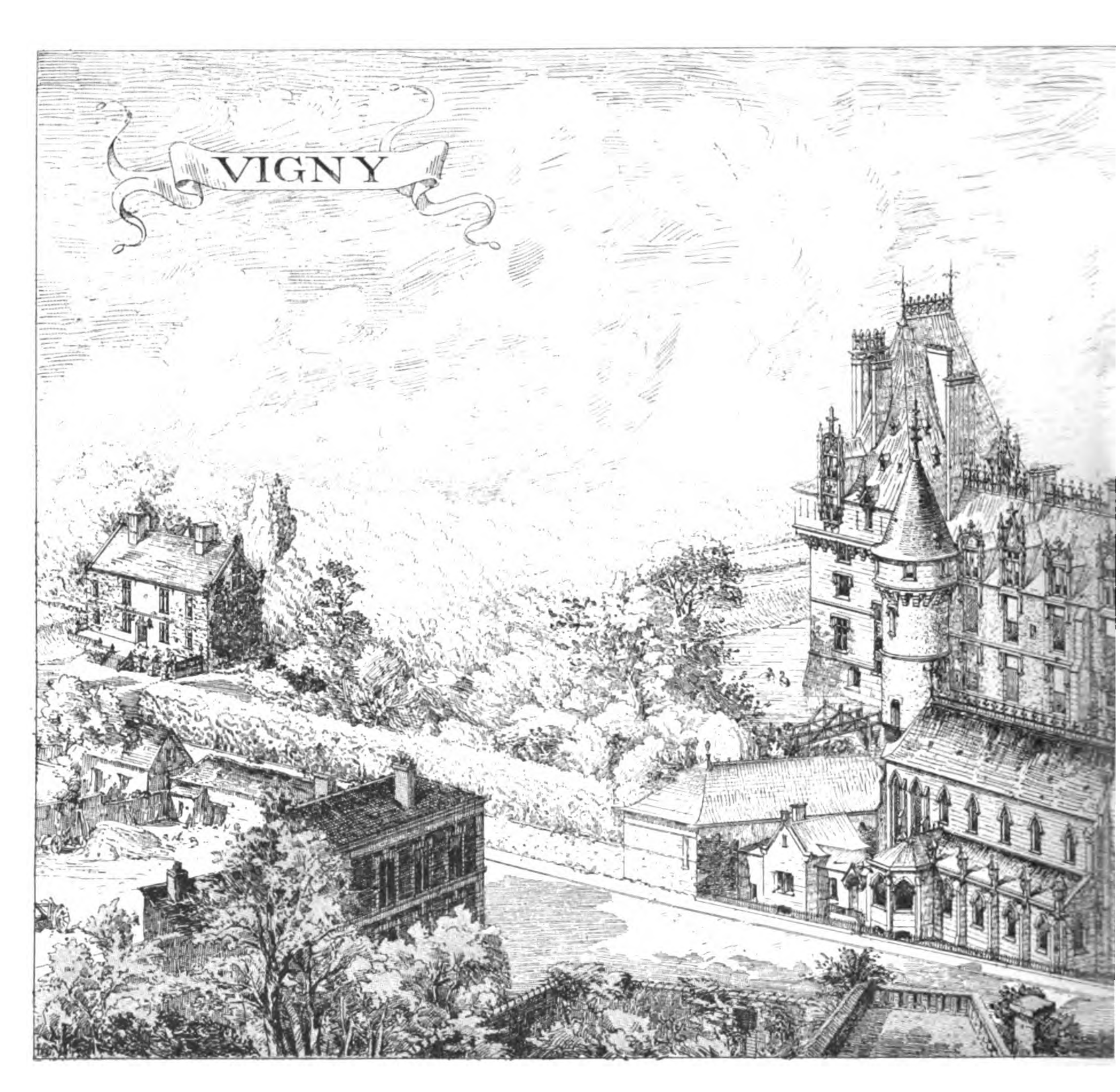
de vue des procédés de construction et abstraction faite des parties reconstruites récemment, on constate qu'il se compose de deux ailes formant équerre et que les matériaux employés dans chacune d'elles diffèrent entièrement, comme nature, et comme mode d'emploi.

La première, qui est la façade principale, est construite dans sa totalité, en pierre de taille, tandis que la seconde, la façade latérale Est, est bâtie en moellons d'appareil irrégulier, les encadrements des baies, les appuis et bandeaux seuls sont en pierre.

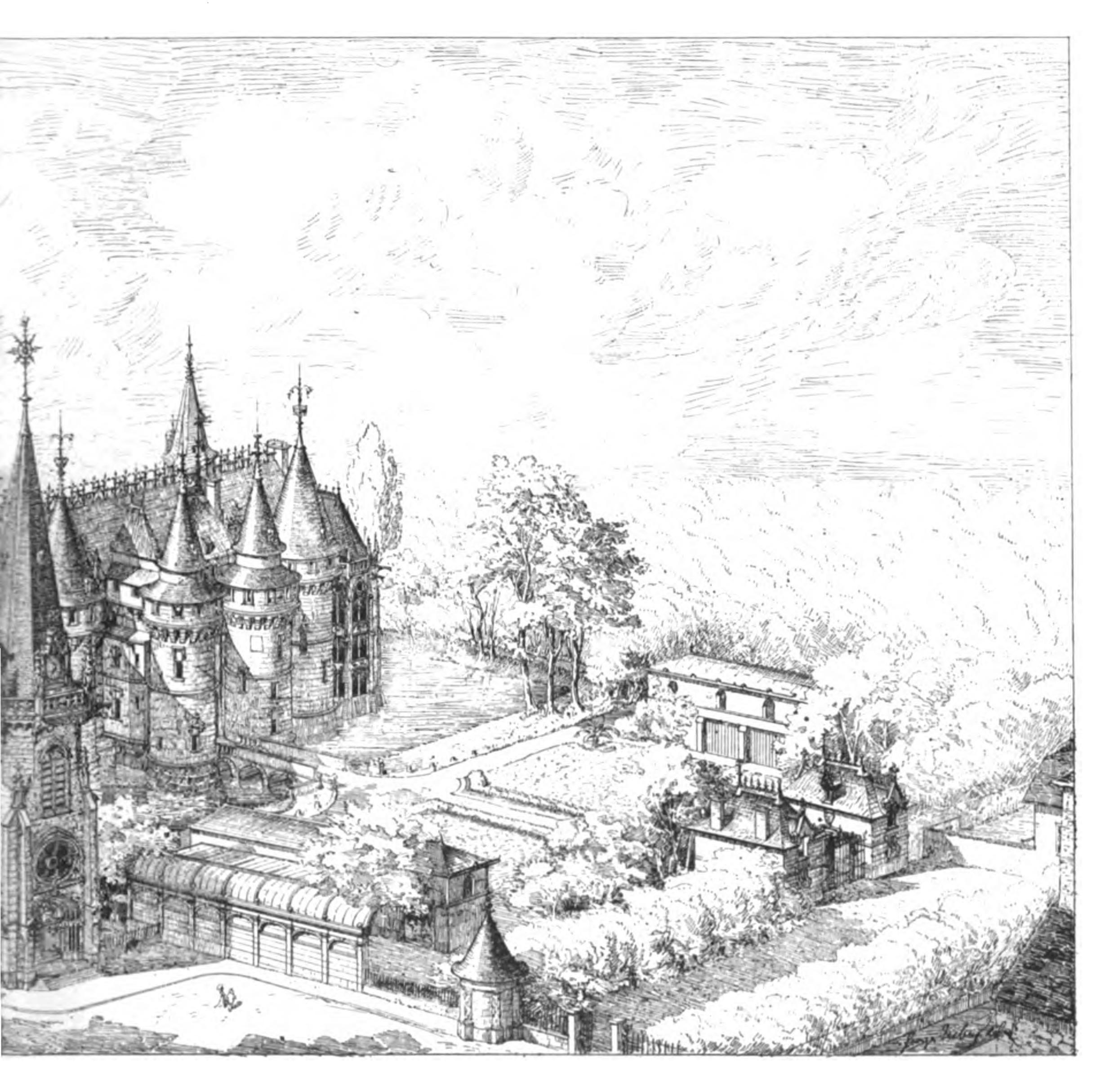
A la rencontre de ces ailes, à l'intérieur, on remarque des irrégularités, des surépaisseurs dans la construction des murs qui indiquent avec certitude que l'ensemble des bâtiments n'est pas une œuvre venue d'un seul jet.

Le corps de logis de l'Est, avec son petit appareil irrégulier, est certainement antérieur à la façade principale. Cette ancienne partie est peut-être tout ce qui reste du manoir dont il est fait mention au XIVe siècle ; son système de construction s'accorde bien avec les procédés qu'on employait à cette époque, tandis que celui de la façade principale ne paraît remonter qu'aux premières années du XVIe siècle.

Le parti des six grosses tours flanquant les angles et l'entrée principale se retrouve au château de Chau-



Vue à vol d'oiseau du château et de l



ıse prise de la maison du notaire.

mont-sur-Loire, dont était sire le père du cardinal-légat. Il est fort possible que la même haute direction ait présidé à l'édification du château de Chaumont et à l'achèvement de la façade principale de celui de Vigny. Ces deux édifices présentent, principalement dans le motif et les détails de leur entrée principale, une analogie qui ne peut être le résultat d'un simple hasard.

Cette similitude s'explique facilement si l'on se rappelle que, d'une part, le château de Chaumont fut reconstruit à l'époque où le cardinal venait de se rendre acquéreur de Vigny et était à même d'y faire exécuter des travaux, et que, d'autre part, la famille d'Amboise avait coutume de se prêter les mêmes artistes suivant les besoins des constructions que ses différents membres faisaient ériger.

En effet, le château de Chaumont avait été brûlé et détruit entièrement en 1465 sur l'ordre de Louis XI, pour punir Pierre de Chaumont d'avoir adhéré à la ligue du Bien Public. La famille de Chaumont étant rentrée en grâce, reçut l'autorisation de rebâtir le château ; cette reconstruction fut conduite et achevée par Charles II, maréchal de Chaumont, neveu du grand cardinal, après qu'il eut soumis les Génois (1505). C'est bien l'époque à laquelle Georges d'Amboise a

pu achever et embellir Vigny, et il est bien probable que ce sont les mêmes artistes qui ont, sinon exécuté, du moins conçu les façades principales de ces deux châteaux dont le système de construction est identique.

Le tout-puissant ministre de Louis XII avait, à Rouen, deux architectes particuliers, Nicolas Biard et Pierre Valence, qui allaient de temps en temps inspecter les travaux que le cardinal faisait exécuter soit à Gaillon, soit dans d'autres contrées.

Les Jehan Juste et Pierre Ponce étaient les sculpteurs attitrés de la famille. On retrouve leurs noms dans les comptes de Rouen et de Gaillon; la sculpture de l'Hôtel de Cluny à Paris, bâti par Jacques d'Amboise, frère du cardinal, leur est attribuée sans contestation. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, un autre frère du cardinal, fit décorer une chapelle de sa cathédrale par un groupe d'artistes italiens dont on retrouve la manière dans les peintures de la chambre dite de la *reine Blanche*, à l'hôtel de Cluny. Il est donc très admissible que ces mêmes artistes aient aussi travaillé pour Vigny.

Le cardinal d'Amboise et le maréchal de Chaumont ont puissamment contribué, tous deux, au développement du mouvement artistique qui nous vint d'Italie, en attirant les artistes en France.

La nomenclature des travaux accessoires tels que : cabinets de verdure, bassins, statues, volières, parterres, que mentionne le dénombrement de 1660, rentre bien dans le genre de travaux qui était en vogue au XVI[e] siècle.

On a retrouvé une petite vasque en pierre d'un mètre environ de diamètre, tout à fait dans les données, quoiqu'en plus simple, de la fontaine de Gaillon conservée dans la cour de l'École des Beaux-Arts à Paris.

Lors de la canalisation de l'Aubette, dans sa traversée du parc, on a mis à découvert divers fragments de pilastres décorés des fleurs de lys de France et des hermines de Bretagne.

La fontaine qui est sur la place, adossée aux écuries du château, est formée de colonnes du même genre portant, dans leurs très larges cannelures à angles vifs, des dauphins et d'autres attributs en usage au début du XVI[e] siècle.

Dans l'habitation du régisseur, se trouve encore une poutre ornée d'un écusson aux armes, mi-partie de France et de Bretagne.

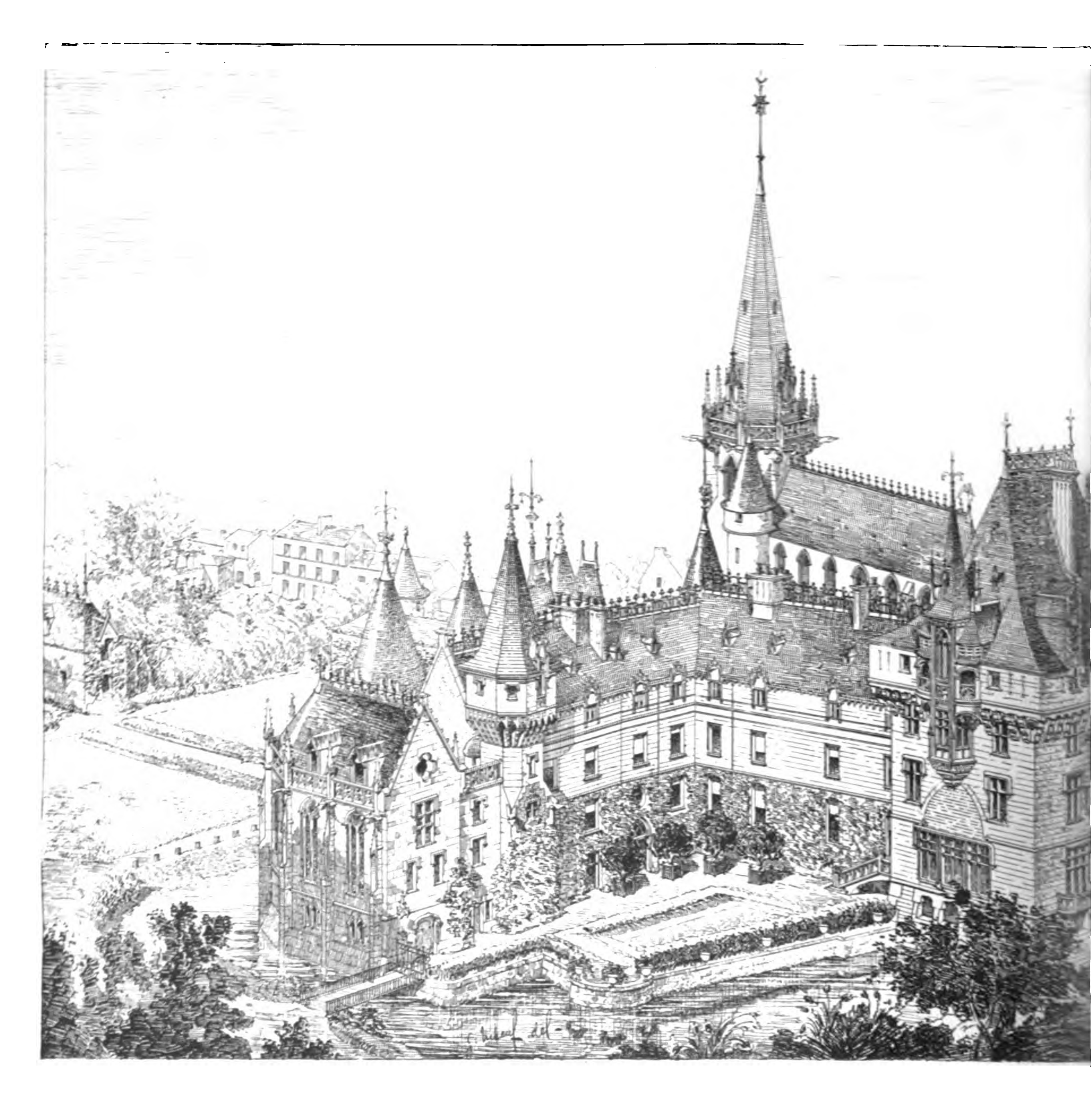
On a vu que les ducs de Montmorency ont aussi contribué pour une large part à l'embellissement du

château et de ses dépendances : il est à croire que leurs successeurs n'ont pas suivi leur exemple puisqu'ils n'ont même pas entretenu en bon état ce qu'ils avaient reçu d'eux. Que sont devenus les bassins, les volières, les jeux de paume, les fontaines et les parterres ? Une aile entière du château a disparu.

Lorsqu'en 1888 on a procédé aux premiers travaux de restauration, les fossés dont parle Jean Vion étaient comblés en partie, les *estatues de girouettes* avaient disparu depuis longtemps, la couverture, qui n'avait jamais été entretenue, était à refaire en entier.

Le couronnement de toutes les lucarnes, sauf les trois de la façade principale, avaient été rasés par raison d'économie ; il était plus simple et moins coûteux de démolir que de restaurer. Un bâtiment d'un âge indécis, mais d'une valeur artistique nulle, était greffé à l'extrémité de la façade Est, à l'emplacement du donjon actuel. Il servait de chapelle et de presbytère.

La sixième tour avait disparu ainsi que toute l'aile droite, le rempart et tous les bâtiments de dépendances qui formaient une cour *presque quarrée*. C'est en exécutant les fouilles pour rétablir la pièce d'eau qu'on retrouva les traces de ces diverses constructions qu'aucun signe extérieur ne laissait soupçonner.



Vue à vol d'oiseau du château et de l'égli

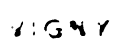
Vigny

ise du parc, montrant la cour intérieure.








VIGNY



Vue de la façade est et de l'église, 1888.



Le bâtiment dit du *Donjon* contient, avant tout, les salles à manger, un escalier et diverses pièces d'habitation. Cette nouvelle partie du château remplace le bâtiment à l'usage de chapelle, puis de salle à manger, qui tombait en ruines et qu'on avait dû étayer dans les derniers temps.

Le bâtiment dit de la *Chapelle* a été érigé, au mieux des convenances, dans l'endroit où le dénombrement de 1660 fait supposer l'existence d'une chapelle disparue avec l'aile droite de la cour.

Quant aux constructions secondaires qui se trouvaient au fond de la cour, il n'y avait aucune raison pour les réédifier et pour masquer l'admirable vue dont on jouit de l'intérieur du château sur la propriété, et sur la campagne qui l'environne.

Aucun document ne donnant la description de ce qu'étaient la tour et l'aile droite, il était plus sage de s'abstenir d'une tentative de restitution qui n'eût été qu'une œuvre de haute fantaisie, et qui eût privé d'air et de lumière toute la partie ordinairement habitée du château.

Au deuxième étage, sur la cour intérieure, il devait exister primitivement des lucarnes comme sur les autres façades extérieures, la disposition de la charpente l'in-

dique; elle montre aussi que de cet étage sous comble on a fait un étage carré sur la cour. Cette transformation, que quelques pilastres de croisées faisaient remonter au milieu du XVIIe siècle, a été maintenue, car elle permet de donner un libre dégagement à toutes les chambres de cet étage. Mais on rétablit la corniche et les couronnements des croisées dans le style général du château.

La tour qui contient l'escalier sur cour était terminée, à sa partie supérieure, par un étage d'acrotère ravalé en plâtre teinté et fausse brique qui devait remonter à l'époque de Louis XIII. Le couronnement de cette tour a été refait de façon à terminer et à accentuer cette partie du château vers la chapelle.

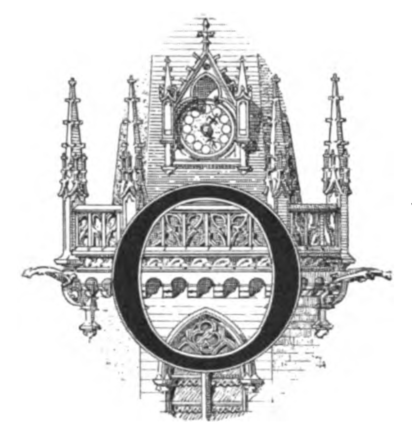
Enfin, tous les intérieurs, boiseries, tentures, cheminées du deuxième étage ont été entièrement rétablis; les poutres apparentes des planchers ont été débarrassées des lattes et des enduits qui les recouvraient et décorées de peintures dans le goût de l'époque à laquelle elles ont été placées.



VI

L'ÉGLISE

L'ancienne Église. — Sa reconstruction.



N ne connaît pas la date à laquelle fut fondée l'église de Vigny. Le plus ancien document qu'on ait sur ce pays se trouve dans l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, d'après Brétigny; il résulte de cette pièce qu'en 960 il n'y avait, sur le territoire de Vigny, qu'une chapelle sous le vocable de Saint-Gildart, et qu'elle dépendait de Longuesse.

Au XIIIe siècle, il y avait certainement une église. Le polyptyque du diocèse de Rouen, dressé par les ordres de l'archevêque Odon Rigaut (1248-1275), en donnant les noms des églises et chapelles du diocèse, mentionne

à laquelle
de Vigny. Le
qu'on ait
dans l'his-
-des-Prés,
dépendait

église. Le
ordres
nnant
ationne

VIGNY

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

une église de Saint-Médard à Vigny, dont le revenu était de quinze livres pour soixante-dix paroissiens.

Cette église, telle qu'on la voyait encore en 1894, avait été construite tout au moins en deux fois. La nef et le clocher dataient de la fin du XIIe siècle ou, tout au plus, du commencement du siècle suivant; les puissants tailloirs des chapiteaux, la disposition de leurs feuilles, les arcs qu'ils supportaient et dont le lit était inscrit dans un angle droit, sont les caractéristiques de cette époque.

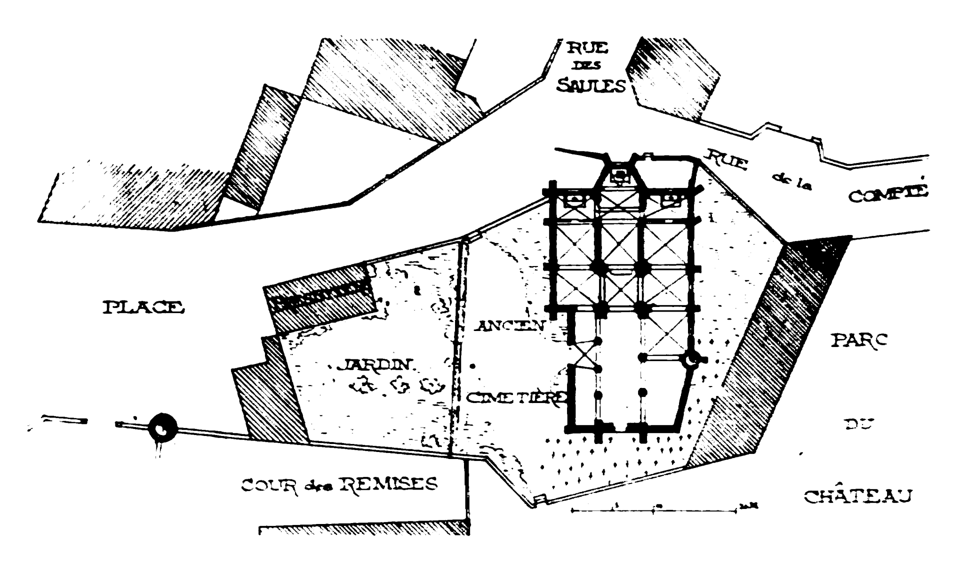
Le chœur, d'après la disposition de son plan et son abside polygonale, les arcs de sa voûte et ses ouvertures, devait être de la dernière moitié du XVe siècle. Enfin, quelques chapiteaux et une partie des bas côtés ne remontaient pas plus loin que les premières années du XVIe siècle.

L'axe de l'église était perpendiculaire à celui de l'église actuelle, et son abside venait obstruer la communication entre la place et la rue de la Compté, forçant ainsi la circulation à s'incurver vers la rue des Saules.

Pendant de longues années, elle eut ceci de commun avec le château, qu'elle ne fut nullement entretenue. Son état de délabrement était tel qu'il devenait dangereux aux paroissiens de s'y réunir. Plusieurs projets de

restauration avaient été étudiés, mais on avait dû y renoncer, car l'édifice était condamné.

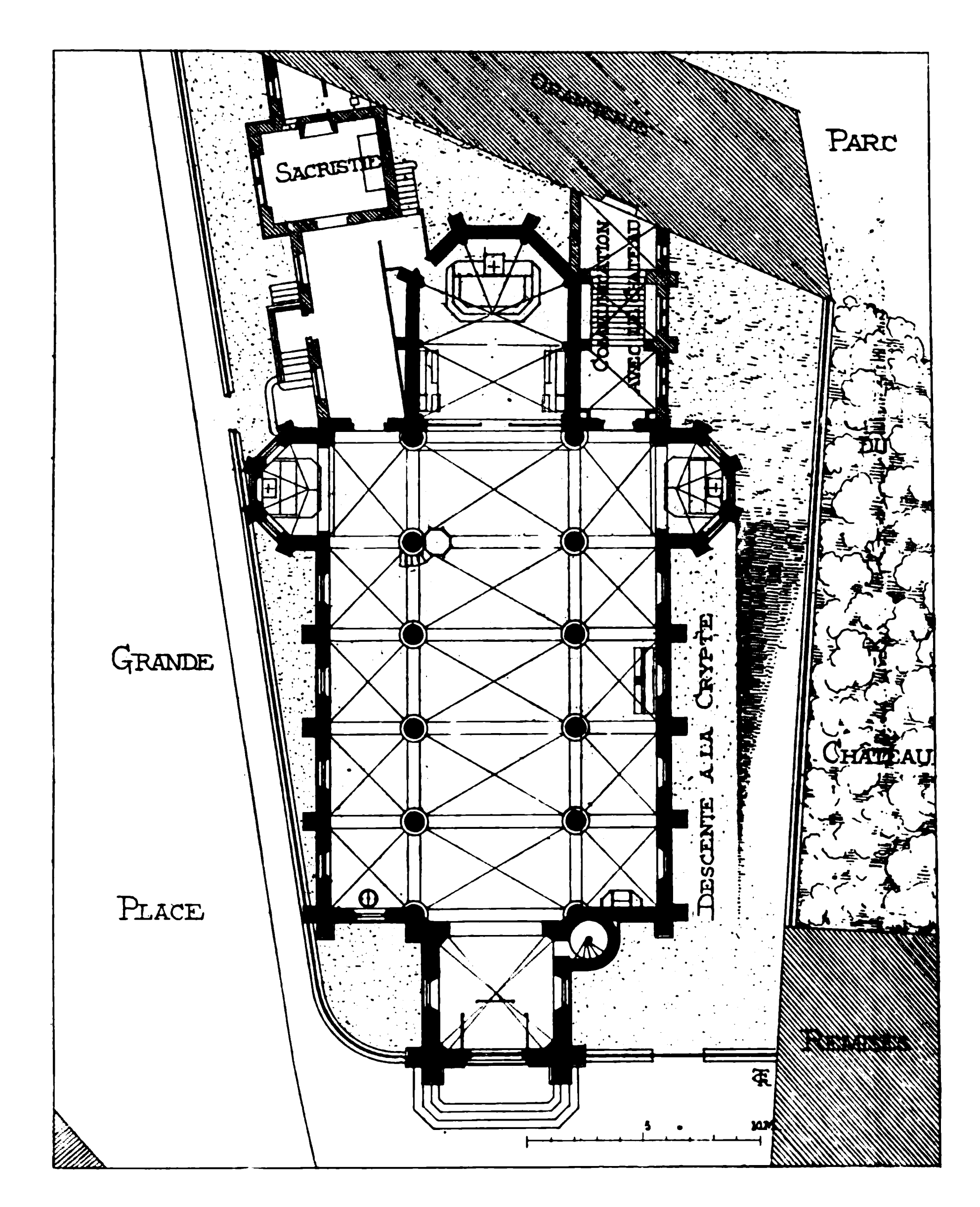
Aussi, malgré le penchant bien naturel qui porte à conserver, par une sorte de piété, les souvenirs des temps passés, surtout quand il s'agit d'une église qui,



Plan de l'ancienne église.

pendant plusieurs siècles, a vu naître, vivre et mourir de nombreuses générations, il fallut bien un jour se résigner à la faire disparaître puisqu'il était impossible de la conserver.

Le Comte Vitali se chargea de l'œuvre de la construction d'une église neuve sur l'emplacement même de l'ancienne.



Plan de l'église.

Un concours fut ouvert, et les plans proposés par M. Tubeuf, architecte, furent adoptés.

Afin d'y intéresser la population, une souscription fut ouverte par M. le curé Lebeau qui reçut en cette circonstance le témoignage de la majeure partie de la population qui fournit une somme d'environ deux mille francs à consacrer à cette œuvre.



Croquis de l'aspect de l'ancienne église.

Le comte Vitali pourvut à toute la dépense qui, non compris le mobilier, les ornements et tous les accessoires, s'est élevée à plus de trois cent mille francs.

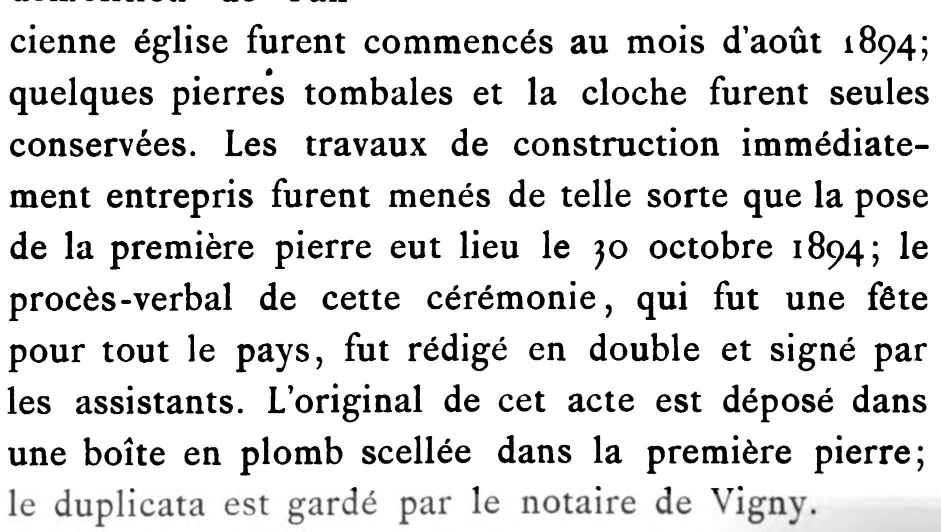
Pendant la période transitoire des travaux de démolition et de reconstruction, une église provisoire fut installée dans des locaux dépendant du château.

L'ancienne église, comme la plupart de celles de la campagne, était contiguë au presbytère et à un

cimetière abandonné du reste depuis plusieurs années.

Afin de débarrasser entièrement la place et d'assurer une libre circulation, on résolut de modifier la position de l'église.

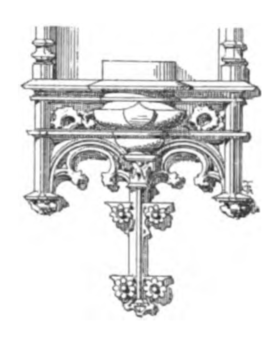
Le presbytère ne pouvant être reconstruit sur la place, qu'il aurait obstruée, M. le comte Vitali pourvut à son établissement en l'installant dans une propriété située sur la place, qu'il aménagea à cet effet, et dont il fit ensuite don à la commune.

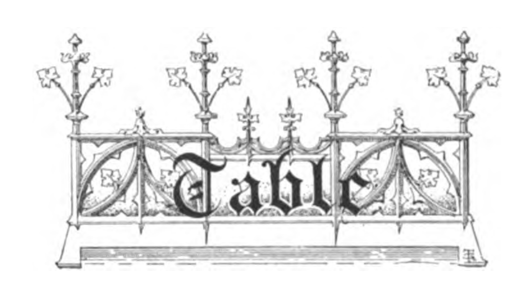


Les travaux de démolition de l'ancienne église furent commencés au mois d'août 1894; quelques pierres tombales et la cloche furent seules conservées. Les travaux de construction immédiatement entrepris furent menés de telle sorte que la pose de la première pierre eut lieu le 30 octobre 1894; le procès-verbal de cette cérémonie, qui fut une fête pour tout le pays, fut rédigé en double et signé par les assistants. L'original de cet acte est déposé dans une boîte en plomb scellée dans la première pierre; le duplicata est gardé par le notaire de Vigny.

Enfin, les travaux étant heureusement achevés, l'église fut consacrée solennellement par Mgr Goux, évêque de Versailles, et livrée au culte des fidèles.

Les sœurs de Vigny, qui avaient été instituées par Mme la duchesse de Ventadour en 1728, avaient quitté le pays depuis plus d'un siècle. M. le comte Vitali les a rétablies et les installa dans une école qu'il fit construire sur l'emplacement même que leur avait donné la duchesse, rue Baudoin. Il fonda de même deux autres écoles tenues par des sœurs à Frémainville et à Longuesse, c'est-à-dire dans les localités sur lesquelles s'étendent les terres de Vigny.





Pages.



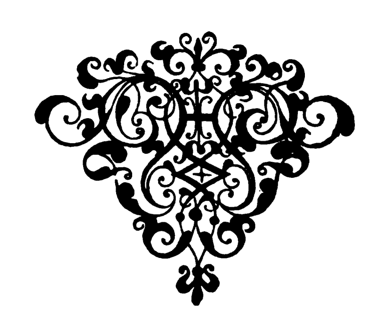
IMPRIMÉ

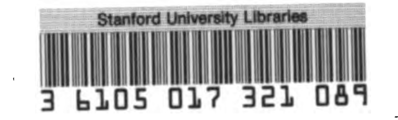
PAR

PHILIPPE RENOUARD

19, rue des Saints-Pères

PARIS




Stanford University Libraries
3 6105 017 321 089


Digitized by Google

